

Mémoire et Patrimoine de Les Marches

Bulletin n° 30, novembre 2023

LA BOULANGERIE DE 1848 A NOS JOURS

ASSOCIATION MÉMOIRE ET
PATRIMOINE DE LES MARCHES



Présentation

L'association « Mémoire et Patrimoine de Les Marches », fondée en juin 2006, s'active depuis lors à réaliser ses objectifs : l'étude, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine de la communauté de Les Marches dans toute sa diversité.

N° d'association : 0732015849

Pour plus d'informations :

Ghislain GARLATTI

Président de l'association

06 88 72 87 77

Adhésions :

10 euros (individuelle pour l'année civile en cours)

5 euros (étudiants et demandeurs d'emploi)

Le Bulletin de « Mémoire et Patrimoine de Les Marches » présente à ses lecteurs le travail des différents groupes au sein de l'association, ainsi que des récits en rapport direct avec Les Marches. Le premier numéro de ce périodique est paru en mai 2007.

Toute personne qui souhaite publier un article dans le Bulletin doit soumettre son texte et les illustrations l'accompagnant à la lecture du comité de lecture.

Les articles parus et les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

La rédaction

Directeur de publication :

Ghislain GARLATTI

Comité de lecture :

Jeanine DUPOUX-PEYSSON

Noëlle MERLET-DASSÉ

Danielle THIABAUD

Conception: par nos soins

Dépôt légal BNF: novembre 2015

BNF : N° ISSN : 2491-3278

Diffusion : vous trouverez ce Bulletin chez les commerçants locaux, à l'occasion des manifestations que l'association organise et auxquelles elle est invitée, à la Médiathèque de Chambéry, aux Archives Départementales de la Savoie, à la BNF, à la librairie AMALIVRE à Paris.

Impression : Entreprise Marc de Murcia – 38 Pontcharra

Bulletin gratuit, 350 exemplaires

ÉDITO

Chers lecteurs, chères lectrices,

À l'heure où certains rêvent d'effacer les Marches ou de raser son patrimoine, nous éditons fièrement, le 30^e numéro du bulletin de notre association Mémoire et Patrimoine de Les Marches.

Depuis 17 ans nous découvrons, encore et toujours du nouveau dans notre histoire. Grâce à cette association extraordinaire qui n'a de pareil dans aucun autre village alentour des Marches, nous touchons le passé dans ses moindres détails. Un joli groupe de bénévoles s'intéresse ainsi à ce que fut la réalité concrète et quotidienne de nos ancêtres.

Du labeur des boulangers, aux accents du patois, et jusqu'aux secrets des visites pastorales, la précision des informations donne à ce travail d'amoureux de l'histoire, une dimension parfaitement professionnelle.

Le patrimoine se conjugue aussi au présent et l'actualité de ces derniers mois nous montre son accessibilité lors de belles journées intergénérationnelles.

Ghislain GARLATTI
président de l'association

SOMMAIRE

P. 3 - Généalogie

La boulangerie des Marches de 1848 à nos jours.

P. 9 - Intermède patoisant

Une fille à marier.

P. 16 - Le saviez-vous ?

P. 16 - Recette du farçon de Madeleine.

P. 17 - Histoire

À la découverte des visites pastorales de Monseigneur Étienne Le Camus (2/2).

Paroisse des Marches, églises et chapelles.

P. 42 - Vie associative 2023

GÉNÉALOGIE

LA BOULANGERIE DE 1848 À NOS JOURS

Nous avons choisi ce thème car il y eu, récemment, un changement de boulangers dans notre commune.

La boulangerie est un lieu, comme le café dans un village, qui a toujours eu une importance. Lieu social où la population se rencontrait et se donnait des nouvelles et c'est encore le cas de nos jours.

Il y a eu auparavant le four banal qui a été présenté dans un des bulletins de notre association.

Des boulangers, au fil des décennies, se sont succédé dans notre commune et notamment dans la boulangerie actuelle tenue par la famille BLANC. Mais nous allons au cours de cet article découvrir d'autres boulangers et boulangeries recensés et retrouvés dans les archives et, grâce aux témoignages d'habitants.



M. Blanc, boulanger 2023

Les boulangers à Les Marches au fil des décennies suivant certains recensements.

De 1848 à 1900

Recensement 1848

BLANCHIN Jacques (Boulangier) né à Arith, 64 ans
HORTOLLAND Jacqueline, 66 ans, née à la Ravoire

Recensement 1891 - Le Bourg

1^{er} boulanger : PEGAZ Philibert, 33ans (Boulangier patron)
CALLANDART Marie, 31 ans (née à Ruffieux)
2^e boulanger : VISSOUD Joseph, 44 ans (boulangier)
CURTET Marie (boulangère), 31 ans, née à Saint-Jeoire-Prieuré

Recensement 1896 - Le Bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD Joseph, 49 ans
CURTET Marie, 44 ans

De 1900 à 1936

Recensements 1901 - Le Bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD Joseph, 54 ans
CURTET Marie, 50 ans

Recensement 1906 - Le Bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD Joseph
CURTET Marie

Recensement 1911- Le Bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD Joseph, né en 1847
CURTET Marie, née en 1851 à Saint-Jeoire-Prieuré

Recensement 1921 - Le Bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD Joseph, né en 1847
FEINDRY Joseph, né en 1901 à Cirey (54), mitron

Recensement 1926 - Le bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD François Joseph, né en 1890, (Boulangier)
BAL Hélène, née en 1893, (Boulangère)
2^e boulanger : BARBIER Joseph Henri, de Virieu-sur-Bourbe (Isère)
BARBIER Joseph Antoine, (Boulangier), décédé en 1969

Recensement 1931 - Le Bourg

1^{er} boulanger : VISSOUD François Joseph, (Boulangier)
BAL Hélène Philomène, (Boulangère)
2^e boulanger : BARBIER Joseph Henri, né en 1870
BARBIER née ROUX Joséphine, (Boulangère)

Recensement 1936 - Le Bourg

1^{er} boulanger : BAL Hélène veuve VISSOUD, née en 1893, Les Marches
VISSOUD Maurice fils, (Boulangier), né en 1915
2^e boulanger : BARBIER Joseph, né en 1904, (Boulangier)

De 1936 à nos jours

- BERTHOD ;
- CAMPILLO ;
- GIROIR ;
- MERLE Thierry et Aline (1991/décembre 2001) Ils arrivaient de la Haute-Loire, ils sont partis dans l'Ain ;
- JULIEN Dominique et Jocelyne CHAPPAZ, ils étaient du Sud-Ouest. (installation décembre 2001) ;
- BRONNER Christelle et Jacques MENS de Saint-Jean-d'Arvey (départ 2022) ;
- BLANC (installation octobre 2022).

La boulangerie VISSOUD

Dans le *bulletin de ménage* (dénombrement de la population) de 1861, 10 personnes ont été recensées. Depuis 1881, ils étaient boulangers dans notre village.

« La boulangerie de mes grands-parents puis seulement de ma grand-mère Hélène BAL (avec son fils Maurice) se trouvait au même emplacement qu'actuellement) et ceci depuis de nombreuses années. Mes grands-parents, habitaient sur place. La table familiale où nous mangions se trouvait entre l'espace d'accueil des clients et l'escalier qui menait aux chambres. Plus loin, il y avait le pétrin et l'étagère où se trouvaient les paillas. Une gloriette séparait la maison de la grange.

Dans celle-ci, il y avait le four où l'on brûlait du bois.

Leur commerce était ouvert tous les jours. Ils travaillaient de 5 heures du matin jusqu'à 22 heures avec deux enfants à charge Maurice et Jean.

Pendant la guerre de 1939-1945, la boulangerie n'a pas fermé : ma grand-mère a assuré avec un apprenti.

Ils ne cultivaient pas le blé. Les paysans des Marches descendaient à Chignin à la minoterie Quenard où ils récupéraient leur farine. Ils apportaient celle-ci à la boulangerie. Ma grand-mère Hélène avait un carnet pour chaque famille. Ils payaient avec la farine et recevaient du pain en échange. Pour les gens du village, elle gardait toujours du pain.

Vers les années 1950 à 1955, les gens du village apportaient des plats à cuire (gâteaux, tartes) dans le four qui était encore chaud.

Pour faire le pain, de la farine et de l'eau, fermentation naturelle et aussi de la farine de bière. Mon grand-père avait toujours un morceau de pâte de 2 à 3 kilos de la dernière fournée mise dans un torchon dans un endroit rafraîchissant et le pétrin.

Vers 20h-20h30, pétrissage des pains (première fournée).

Vers 2 heures du matin, il reprenait un morceau de pâte de la deuxième fournée et en refaisait. La méthode qui consistait à se passer du levain s'appelait la poolish (trouvée par un boulanger polonais et qui eut du succès en France jusqu'en 1920).

Mes grands-parents vendaient des boules de pain et des pains longs.

Tous les dimanches, ils fabriquaient du pain bénit à l'anis qui était payé chaque dimanche par une famille différente. Il était donné en petits morceaux dans des corbeilles à la messe par le curé. ».

(Souvenirs et témoignage du petit-fils d'Hélène)

La boulangerie BARBIER

Une boulangerie aujourd'hui disparue.

Qui ne connaît pas Lili BARBIER qui réside *Rue de l'église*. Dans sa maison existait une boulangerie tenue par son grand-père et son père. Un four conséquent construit en arc de cercle se trouvait dans la cuisine actuelle. La pièce qui servait d'espace de vente donnait sur la terrasse et dans une petite pièce à l'arrière de la maison, à l'abri de la lumière, reposait le levain.

Son grand-père, Joseph Henri, né en 1870 à Virieu-sur-Bourbe, dans l'Isère, appris le métier à Chambéry (recensement 1906, boulangerie coopérative). Puis il est boulanger à Myans, à côté de la maison Carle (recensement 1911, débitant patron). Il s'installe aux Marches, comme boulanger rue de l'église en achetant la maison en 1921.

Les habitants du village pouvaient une fois dans la semaine venir faire cuire, dans le four de la boulangerie, les pains qu'ils avaient confectionnés à la maison.

Le père de Lili, également boulanger, est né à Chambéry en 1904. Il s'engage dans l'armée en 1924 (Syrie) puis met fin à sa carrière militaire pour reprendre la boulangerie de ses parents vieillissants. Ce commerce cesse son activité vers 1940.

MATERIEL ET MEUBLES QUE L'ON TROUVAIT DANS UNE BOULANGERIE AU DÉBUT DU XX^e SIECLE



La petite pelle



Le pailla



Le pétrin



Un four



La grande pelle

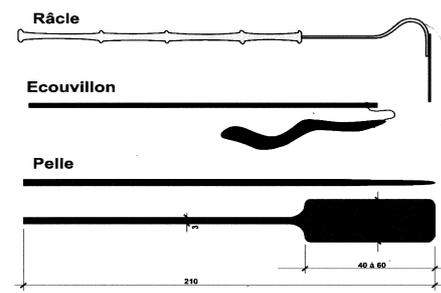
Dans la boulangerie de notre village, certaines personnes s'exprimaient en patois ; en voici certains mots :



Grains de blé recueillis à l'occasion du battage du blé, Journées du patrimoine 2023 Les Marches



Malaxeur en bois



L'écouvillon



La couronne de Pain

Le pain	le pan
La boulangerie	la bolondj'ri
Le boulanger	le bolondjé
La boulangère	la bolondjéra
L'ouvrier boulanger	le mitron
Le blé	le blo
L'épeautre	l'épôtro
Le seigle	la séla
La farine	la farena
Le pétrin	la potchéra
La maie	la mé
Le levain	le lévan
La corbeille qui contenait la pâte qui lève	le paya
Le four	le for
La pelle à enfourner	la pola
Le racloir	le rôklo
L'écouvillon	le pana
Le pain long	le grou pan
La couronne	la korona
La boule	la bola



La boulangerie des Marches le 4 octobre 2023 - Photo N. Merlet-Dassé

Nous sommes aussi intéressés au devenir de la boulangerie dans les prochaines années (nouveaux locaux) et souhaitons que ce métier ancestral perdure dans le futur. Un grand remerciement à tous ceux qui nous ont aidés et renseignés.

Le groupe de généalogie

Sources :

Archives départementales de la Savoie (Recensements)

Témoignages de la famille des boulangers de notre commune

Mots du groupe de patois de l'association

Photos du groupe de généalogie des Marches, Écomusée *Les Coteaux du Salin*



ANNONCE

Le groupe de généalogie s'intéresse à toutes les fêtes passées du village de Les Marches.

Nous recherchons des photographies et des témoignages concernant la course cycliste, les fêtes du lac, les kermesses, la Saint-Vincent et autres.

Merci pour votre coopération.

Joindre Marie-Odile LAURENT au 04 79 28 08 67

INTERMÈDE PATOISANT

Na felya a maryo

Une fille à marier

L'Piarè è djè la kozena é porle a lè moraye, è martchè sèvé lèvé.

Pierre est dans sa cuisine et parle à la cantonade, en faisant les cent pas.

Piarè : « Y è to vye é konprè. D'vouï po é d'vouï po ! É zhamé d'vodré !

Y è po p'siblo ! A ! Y è byè lè fènè !

La vi-ya è t-onko ple fôla k'la zhouéna !

Maryo n'tra Fina avoué on garçon k'a po mémo dè kè étarni na polaya.

L'z-on la tэта verya. Mé on v'ra bin kouï sara l'métró.

On m'kop'rè p'tou la tэта ! »

Pierre : « C'est tout vu et tout compris. Je ne veux pas et je ne veux pas ! Et jamais je ne voudrai !

Ce n'est pas possible ! Ah ! C'est bien les femmes !

La vieille est encore plus folle que la jeune !

Marier notre Fine avec un garçon qui n'a même pas de quoi fournir de la litière à une poule !

Elles ont la tête toute retournée ! Mais on verra bien qui sera le maître !

On me couperait plutôt la tête ! »

On tanborne a la pourta.

On tambourine à la porte.

Piarè : « Êtro don ! »

Pierre : « Entrez donc ! »

L'Fanfoué ètre.

François entre.

Fanfoué : « Adje, Piarè !

François : « Salut, Pierre !

P : - Adje !

P : - Salut !

F : - T'è to solè ? ... T'o l'ér è koléra.

F : - Tu es tout seul ? ... Tu as l'air en colère.

P : - Byè preu !

P : - *Bien assez !*

F : - Ké tou k'y a ?

F : - *Qu'est-ce qu'il y a ?*

P : - Y a kè d'si è koléra.

P : - *Il y a que je suis en colère.*

F : - Damazhe ! D'aviéve na kom'chon a t'fore.

F : - *Domage ! J'avais une commission à te faire.*

P : - Di tozhor ! Y èpatchè po.

P : - *Dis toujours ! Ça n'empêche pas.*

F : - Véka ! Ta felya a d'abor vin t-an. Te t' fo vye é ta fèna avoué. Tou k' te pèsse po t'la maryo ?

F : - *Voilà ! Ta fille a bientôt vingt ans. Tu te fais vieux et ta femme aussi. Est-ce que tu ne penses pas à la marier ?*

P : - P'têtre.

P : - *Peut-être.*

F : - I saré tè !

F : - *Il serait temps !*

P : - É ké tou k'i pou byè t' fore ?

P : - *Et qu'est-ce que ça peut bien te faire ?*

F : - Véka ...y a n'tron Pol ... A ! Te dè bin i savé ... k'la frékante ... y a bin dou z-an... I s'son vye to l'tè k'l'a éto a J'néva... I s'son byè n-ètèdi avoué la Fina...

Total, i vouolon s'maryo é de v'nive...

F : - *Voilà ... Il y a notre Paul... Ah ! Tu dois bien le savoir... qu'il la fréquente... il y a bien deux ans...Ils se sont vus quand elle était à Genève... Ils se sont bien entendus avec la Fine... Enfin ils veulent se marier et je venais...*

P : - Y è na é y è na ! La Fina è po pè t' n-éfan !

P : - *C'est non et c'est non ! La Fine n'est pas pour ton fils !*

F : - K'mè ?

F : - Comment ?

P : - D'te dje k'y è na ! Dèpoué sta matin lè fènè m'kossou la tэта avoué chô maryazho. De voui po mé è parlo. Y è to t-èsplikou. Y è dzha pè sè k'd'étou è koléra, sè t'vou savé !

P : - *Je te dis que c'est non! Depuis ce matin les femmes me cassent la tête avec ce mariage. Je ne veux pas en parler plus. C'est tout expliqué. C'est déjà pour ça que j'étais en colère, si tu veux savoir !*

F : - Portè n'tron Pol, y è po l'promi v'ni. Y ètè l'ple brove konskri di kanton.

F : - *Pourtant notre Paul, ce n'est pas le premier venu. C'était le plus beau conscrit du canton.*

P : - L'ple brove konskri ! Te m' fo byè rire. Tou k'te so avoué kouï i l-a roulo p'la vela ? I s'è fè èbringo p'na fèna kôfa ! É l'è po v'ni t'le dire !

P : - *Le plus beau conscrit ! Tu me fais bien rire! Sais-tu avec qui il a roulé par la ville ? Il s'est fait embringuer par une gourgandine. Et il n'est pas venu te le dire !*

P : - On l'a preu vye kan t-i v'nive la d'mèzha é k'i fajève la nossa tan k'a la miné dèvan k'dè r'déchède.

Y è tou dè fasson, sè ?

Ma Fina, la ple brova felya dè to lo z-alètor, k'so keudre, r'mèdo é fore la kozena, k'a poueu dè ryè, ni dè déssardjé on sharè d'fè, ni d'abèro lè vashè ! T'vodré kè d'la bayisse a on garson diñse, a on banbochèro ? I saré na vargonya !

P : - *On l'a assez vu quand il venait le dimanche et qu'il faisait la noce jusqu'à minuit avant de redescendre. Est-ce que ce sont des façons de se conduire, ça ?*

Ma Fine, la plus belle fille de tous les environs, qui sait coudre, raccommoier et faire la cuisine, qui n'a peur de rien, ni de décharger un chariot de foin, ni d'abreuver les vaches ! Tu voudrais que je la donne à un garçon pareil, à un noceur ? Ce serait une honte !

F : - Di don, Piarè, rapéla-tè sè k't'o fé kan t'éto zhouéno !

F : - *Dis-donc, Pierre, rappelle-toi ce que tu as fait quand tu étais jeune !*

P : - D'pojève l'fore, mè ! D'aviève d'sou ! Tou k'ton garson è n-a ?

P : - *Je pouvais le faire, moi ! J'avais des sous ! Est-ce que ton garçon en a ?*

F : - Ékita, Piarè...

F : - *Écoute, Pierre...*

P : - Ryè di to ! Pè s'maryo, i fò avé dè sou ! L'a po poé dè kè ashto na pata a lavo !

Y è n-a k'djon k'l-a aprè le m'tché d'borelyé. Yeu tou k'i l'fara alor ?

É kouï tou k'li mont'ra s' n-afora ? Nyon, po ?

I vra ovré tché lo z-otre. Tou k'i sara na vya pè ma felya, sè ?
É poé, tou k'y è on borelyé ? Y è poé po on kordanyé !

P : - Rien du tout ! Pour se marier, il faut avoir des sous ! Il n'a même pas de quoi acheter une lavette !

On dit qu'il a appris le métier de bourrelier. Où est-ce qu'il l'exercera ?

Et qui lui montera son affaire ? Personne, n'est-ce pas ?

Il ira travailler chez les autres. Est-ce que ce sera une vie pour ma fille, ça ?

Et puis, qu'est-ce que c'est, un bourrelier ? Ce n'est même pas un cordonnier.

F : - Ékita, Piarè...

F : - Écoute, Pierre...

P : - Na ! I saré p'têtre onko a mè a l'z-ètret'ni. On n'aré zhamé vye sè.

D'aré travalya tota ma vya p'lo z-otre. Préta-mè karèta sou...

Baye-mè n'éku... D'è fôta d'sin fran pè f'ni l'mè... De t'le rèdré l'mè kè vin...

Poé apré : « Adje, de t'é vye ».

Lo z-otre d'ron: « L'bô pore a dè sou, i pou byè payé ! »

D'konyéche sè, t'konprè ! Poé, tè, te travalye pè to payé.

É poé, i fô vèdre la venya, i fô vouèdo la teryolire.

P : - Non ! Ce serait peut-être à moi de les entretenir. On n'aurait jamais vu ça.

J'aurais travaillé toute ma vie pour les autres. Prête-moi quarante sous...

Donne-moi un écu... J'ai besoin de cinq francs pour finir le mois... Je te le rendrai le mois prochain...

Puis après : « Adieu, je t'ai vu ! »

Les autres diraient : « Le beau-père a de l'argent, il peut bien payer ! »

Je connais ça, tu comprends ! Puis, toi, tu travailles pour tout payer.

Et puis il faut vendre la vigne, il faut vider la tirelire.

F : - Ékita mè...

F : - Écoute-moi...

P : - On m'a onko de k'i l'ète môvé kan t-i l'aviève bye, k'i kossöve to p'lo bistrô.

I mankére ple k'aprè i tapisse la Fina !

P : - On m'a encore dit qu'il était violent quand il avait bu, qu'il cassait tout dans les bistrotts.

Il ne manquerait plus qu'après il tape la Fine !

F : - Y è d'mèssonzhe.

F : - Ce sont des mensonges.

P : - D'vouï po, é d'vouï po, y è to t-èsplikò ! D'i é dzha de a la Fina.

Kan t-on n-a po l'sou, on s'marye po !

P : - Je ne veux pas et je ne veux pas, c'est tout expliqué ! Je l'ai déjà dit à la Fine.

Quand on n'a pas le sou, on ne se marie pas !

F : - Ékita mè don...

F : - Écoute-moi donc...

P : - Na !

P : - Non !

F : - Téta d'bouè, ékita mè, non dè gu ! Pol è dev'ni reshò, i vin d'èr'to d'la tanta Norina !

F : - Tête de bois, écoute-moi, nom de Dieu ! Paul est devenu riche, il vient d'hériter de sa tante Norine !

P : - Tou k'te di ?

P : - Qu'est-ce que tu dis ?

F : - On n-a r'chi sta matin on papi di notéro. Pol a èr'to to solè.

F : - On a reçu ce matin un papier du notaire. Paul a hérité tout seul.

P : - Po vré ! I djévon k'y ètè ton kozin Dôde k'ètè ér'tché.

D'é dzha éto l'vé pè ash'to l'pro damo. É i m'a po de k'y ètè po lui.

P : - Pas vrai ! On dit que c'était ton cousin Daude qui était héritier.

Je suis déjà allé le voir pour acheter le pré du haut. Et il ne m'a pas dit que ce n'était pas lui.

F : - Vou-te vé l'papi ? L'véka ! Ta ! Te devré le lire !

F : - Veux-tu voir le papier ? Le voilà ! Tiens ! Tu devrais le lire !

P : - Baye-le mè, kè d'l'arguétisse.

P : - Donne-le moi, que je le regarde.

P : - Oua, y è vré ! ... « Une maison... Cinquante mille francs... » I sara byè, ton n-éfan !

P : - Oui, c'est vrai !...«Une maison..Cinquante mille francs...» Il sera bien, ton fils !

F : - Te djéve po sè y a on momè !

F : - Tu ne disais pas ça il y a un instant !

P : - I fô poé i pèssò... Noutron dou shan s'totchon. Yor, y è po la méma chouza.

Achéta-te. »

P : - Il faut réfléchir... Nos deux champs sont mitoyens. Maintenant, ce n'est pas la même chose. Assieds-toi. »

I s'achèton tô dou.

Ils s'asseyent tous les deux.

F : « Tou k't'è.. di ?

F : « *Qu'est-ce que tu en dis ?*

P : - Y è la premyéra bouo-n-akchon k'fo la tanta Norina.
Avoué sinkanta mil fran, i pou fore r'monto la mézon k'mi fô.
Tou k'i vo rèsto borelyé ?

P : - *C'est la première bonne action que fait la tante Norine.
Avec cinquante mille francs, il peut faire retaper la maison comme il faut.
Est-ce qu'il va rester bourrelier ?*

F : - Na, yor k'la èr'to, i vo fore alo sa téra, poé d'm'è vè rèsto avoué lui.
L'farmyé s'è môde l'mè k'vin.

F : - *Non, maintenant qu'il a hérité, il va exploiter sa terre, et puis je m'en vais habiter avec lui. Le fermier part le mois prochain .*

P (kè r'li l'akte) : - Pèssa vè... lo dou pro... lé damo, sè vo alo to solè pè fano !
Y è poé na bouona téra !

P (relisant l'acte) : - *Pense voir... les deux prés... là-haut, ça va aller tout seul pour faner ! C'est que c'est une bonne terre !*

F : - Y a byè di sharè dè fè.

F : - *Il y a bien dix chariots de foin.*

P : - D'mé rapéle preu k' Pol été l'ple brove konskri di kanton.

I son onko v'ni tché no la né d'la révion. On l'z-aviéve paya la gota.

P : - *Je me rappelle bien que Paul était le plus beau conscrit du canton.*

Ils sont encore venus chez nous la nuit du conseil de révision. On leur avait payé la gnôle.

F : - L'è t-on bouo n-éfan, sè t'saviéve !

F : - *C'est un bon fils, si tu savais !*

P : - D'le so preu. On n-a zhamé ryè ètèdi dire chi lui. L'è deu k'm'on n-anyô.

Bincheur, i fô poé po l'tarabusto... Tou k'i vo onko avé la venya d'la kouta ?

P : - *Je le sais bien. On n'a jamais rien entendu dire sur lui. Il est doux comme un agneau. Bien sûr, il ne faut pas le tarabuster... Est-ce qu'il va encore avoir la vigne de la côte ?*

F : - Bin cheur !

F : - *Bien sûr !*

P : - Sè, y è na bouona venya ! I z-i fon d'vin èstra. É poé l'baye tô lo z-an.

P : - *Ça, c'est une bonne vigne ! On y fait du vin extra. Et puis elle produit tous les ans.*

On tè...

Un temps...

P : - Pol a byè fé d's'am'zo pèdè k'l'ète zhouèno. Y è sè k'fo lo bon m'nazhe.

P : - Paul a bien fait de s'amuser pendant qu'il était jeune. C'est ce qui fait les bons ménages.

F : - Poé, l'a po fé to s'k'on vou byè dire.

F : - Et puis, il n'a pas fait tout ce que l'on veut bien dire.

P : - D'si cheur k'na. É l'a pi po fé s'k'on n-a fé, no. Te t'rapéle kan t-on shantove « Lè felyè de Bonna » è rev'nè di sarvicho ? On n-aviève byè ri !

P : - Je suis sûr que non. Et il n'en a pas fait autant que ce qu'on a fait, nous. Tu te rappelles quand on chantait « Les filles de Bonne » en revenant du service ?

On avait bien ri !

F : - Y ètè l'bon tè ! Alor ké tou k'i fôdra dire a Pol ?

F : - C'était le bon temps ! Alors, qu'est-ce qu'il faudra dire à Paul ?

P : - Pè l'mariazho ? Y è to fé. Sè sè d'mande po. Te t'pèsse byè k'y è po d'vouï kè d'vé k'i s'frékanton é sè k'd'aviève po volyi, la Fina i saré po r'torno. L'ple tou sara l'mye.

P : - Pour le mariage ? C'est tout fait. Ca ne se demande pas. Tu penses bien que ce n'est pas d'aujourd'hui que je vois qu'ils se fréquentent et que, si je n'avais pas voulu, la Fine n'y serait pas retournée. Le plus tôt sera le mieux.

P : - I fôdra k'on fajisse aratché la siza k'è t-a la l'mita. I sara ple éja pè sôtre avoué lo sharè. Ekita, Fanfoué, on vo bére la gota.

P : - Il faudra qu'on fasse arracher la haie qui est à la limite. Ce sera plus facile pour sortir les chariots. Écoute, François, on va boire la goutte.

F : - Na, d'é po l'tè, i fô k'd'alyisse vé Pol.

F : - Non, je n'ai pas le temps, il faut que j'aille voir Paul.

P : - T'o rézon. Di lui k'i v'nyisse mè vé d'man. On vara poé s'ki fô fore avoué l'pro.

P : - Tu as raison. Dis-lui qu'il vienne demain. On verra ce qu'il faut faire avec le pré.

P : - On fara lè nossè djè kinze zhor.

P : - On fera les noces dans quinze jours.

F : - Adje, Piare, t'è ple koléro ?

F : - Adieu, Pierre, tu n'es plus en colère ?

P : - Pèssa vé ! Y étè pè rîre . On béra on bon kou djè kinze zhor.

P : - *Pense voir ! C'était pour rire. On boira un bon coup dans quinze jours.*

F : - Cheur ! »

F : - *C'est sûr ! »*

L'Fanfoué vo djor.

François sort.

...

P : « Y è on bon pro ! »

P : « *C'est un bon pré ! »*

...

L'Piare s'bete chi l'po d'pourta é apéle :

Pierre se met sur le pas de porte et appelle :

P : - « Fina ! Fina ! Vin vé, te t'mari djè kinze zhor avoué l'Pol a Fanfoué ! »

P : - « *Fine ! Fine ! Viens voir, tu te maries dans quinze jours avec Paul à François ! »*

Le groupe de patoisants, d'après : « Dian de la Feudra »

Revue « Le Clmacle »

1922 Annemasse

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ne pas oublier le 4 décembre, jour de fête de Sainte Blaise, la tradition de planter, dans 3 coupelles, des grains de blé de la récolte précédente. « Quand le blé va bien tout va ». Les 3 coupelles représentent la Sainte Trinité. Ces coupelles seront mises en décoration sur la table du 24 décembre ; ornées de rubans jaune et rouge, elles trôneront sur la table de Noël le 25 et seront disposées devant la crèche jusqu'à l'épiphanie.

Recette traditionnelle du Farçon de Madeleine

- 2 kg de pomme de terre
- 60 g de poitrine salée
- 100 g de beurre
- Poivre, huile

Faire cuire les pommes de terre épluchées dans l'eau non salée,
Égoutter,
Passer au moulin à légumes ou presse purée,

Faire revenir les morceaux de lard dans un peu d'huile,
Verser sur les pommes de terre,
Mettre de l'huile dans une casserole, en fonte si possible,
Verser le mélange,
Parsemer de morceaux de beurre,
Faire cuire au four 1 heure environ.

Danielle Thiabaud

HISTOIRE

À la découverte des visites pastorales de Monseigneur Étienne Le Camus de part et d'autre de la frontière delphino-savojarde. Paroisses de Barraux et des Marches (2/2)

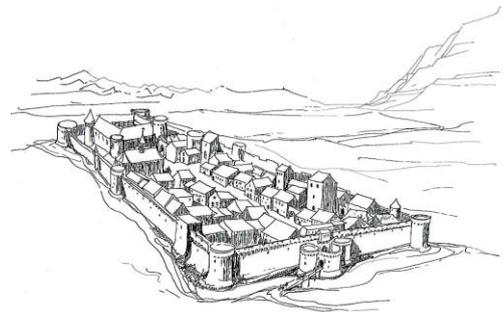
Paroisse des Marches, église et chapelles

Dans le précédent bulletin, nous nous étions transportés, une fois n'est pas coutume, de l'autre côté de la frontière en Dauphiné, au XVII^e siècle, dans la paroisse de Barraux aux prises avec son sacristain, Simon Desimbert. Nous avons ensuite assisté aux Marches, en avril 1700, à la dixième visite pastorale de Monseigneur Le Camus, cardinal évêque de Grenoble, au cours de laquelle il réglait une situation de défiance envers l'Église.

Nous poursuivrons dans ce numéro notre voyage à ses côtés, à la découverte de la vie religieuse de la paroisse des Marches, à l'aide de manuscrits conservés aux Archives départementales de l'Isère et aux Archives départementales de Savoie. Nous nous attarderons plus particulièrement sur sa première visite, en 1673 (1). Puis nous cheminerons de l'église des Marches aux chapelles de la paroisse (2). Enfin nous ferons connaissance avec le curé François Clerc (3).



Extrait d'une carte de 1619 intitulée
« Le baillage de Greysivaudan & Trièves »,
Jean de Beins (1577-1651) (Source : gallica.bnf.fr/BnF)



Reconstitution du bourg des Marches
(v. 1600) d'après une gravure de Claude
de Chastillon, E. Brocard, architecte des
Monuments Historiques

Compte tenu de l'ampleur du sujet que sont le mobilier et les ornements de l'église et des chapelles, nous ne les traiterons pas ici. Ils pourront faire l'objet d'un article spécifique. Pour ce qui est de l'organisation d'une journée de visite pastorale, nous vous invitons à vous référer à la première partie de l'article paru dans le bulletin de novembre 2022.

Pour compléter notre propos, nous ferons parfois référence à l'église de Myans et aux franciscains installés dans le monastère attenant, dit des cordeliers de l'Observance, de la province de saint Bonaventure, fondé par le comte Jacques I^{er} de Montmayeur. Cette ancienne chapelle, annexée à l'église des Marches, est définitivement détachée canoniquement de la paroisse en 1458¹.

Les encadrés  proposent au lecteur curieux des éclairages indépendants du texte principal.

¹ Bref du 15 mars 1458, prononciation de la sentence au prône de la messe paroissiale le 24 avril 1458, cérémonie le lendemain.

1. La paroisse des Marches

1.1. Les archidiacres de la Sainte-Chapelle de Chambéry à la cure des Marches

La paroisse des Marches dépend de longue date de l'évêché de Grenoble. Les dîmes² de la paroisse détenues par des laïcs ont été rendues ou cédées à saint Hugues au XII^e siècle. À la suite de l'éboulement du Mont Granier en 1248 et de la destruction de Saint-André, siège du décanat (doyenné)³ de Savoie, la dignité de doyen est transférée en 1257 à l'église cathédrale de Grenoble. Les Marches, Murs, Myans et Chacuzard (Chacusard) vont relever pour plusieurs siècles d'une même paroisse couvrant un vaste territoire. Le 6 octobre 1343 un simple archiprêtre⁴ est fondé par bulle papale en Avignon, sujette à controverse.

L'union du doyen à la mense épiscopale⁵ implique que les évêques de Grenoble reprennent les revenus et la juridiction réunis par les circonstances et le temps par les doyens de Saint-André. Ils portent désormais eux-mêmes le titre de doyen du décanat de Savoie. Les élites ecclésiastiques et laïques locales supportent mal cette situation. Aux Marches, notamment, les évêques font valoir leurs droits pour la perception de dîmes, en particulier en 1384 et 1385. Hugues II Bertrand de Montmélian, qui prétend à des dîmes est débouté au conseil résident de Chambéry. Jusqu'au XV^e siècle les évêques ont la jouissance des dîmes et le droit de nommer à la cure.



Yolande de France, in *Rhetorica*,
Guillaume Fichet, Paris 1471, Fondation
Martin Bodmer, Cologny, Suisse
(Source : Ecodices)

Mais en 1474, revirement de situation, la cure des Marches, « pour ses gros fruits », est unie à l'archidiaconé de la Sainte-Chapelle de Chambéry par le pape Sixte IV, lors de la création par celui-ci de la dignité d'archidiacre⁶ de la Sainte-Chapelle. Cette bulle obtenue par la duchesse Yolande de France, régente, veuve du duc Amédée IX et sœur de Louis XI, spécifie que le doyen de la Sainte-Chapelle aura juridiction épiscopale sur le décanat de Savoie, avec octroi des revenus de celui-ci. Ils devront être séparés de l'évêché de Grenoble au profit de la mense capitulaire de la Sainte-Chapelle. Outre la paroisse des Marches, lui seront unies celles de Saint-Léger de Chambéry, de Cognin et d'Hermance. Mais le 21 décembre 1476, Sixte IV, sous la contrainte, révoque cette bulle, faite au préjudice de l'évêché de Grenoble.

En 1517, la cour de Rome donne raison à l'évêché contre l'archidiacre de la Sainte-Chapelle et maintient définitivement l'évêque de Grenoble et la mense épiscopale en la possession et jouissance des grandes dîmes des Marches.

Les visites pastorales dans la paroisse se poursuivent. De leur côté, les archidiacres de la Sainte-Chapelle se maintiennent à la cure comme curés primitifs. Ils présentent un candidat lorsque la cure est vacante. Le service est assuré par un curé desservant ou vicaire amovible auquel l'archidiacre verse la

² Dîme : impôt en nature que l'Église prélève sur les récoltes (les céréales, le vin, les productions animales), théoriquement la dixième partie des productions.

³ Doyenné ou décanat : dignité de doyen dans un corps ecclésiastique, et exercice de ce dignitaire. Au XVII^e siècle, doyen est employé plutôt que décanat.

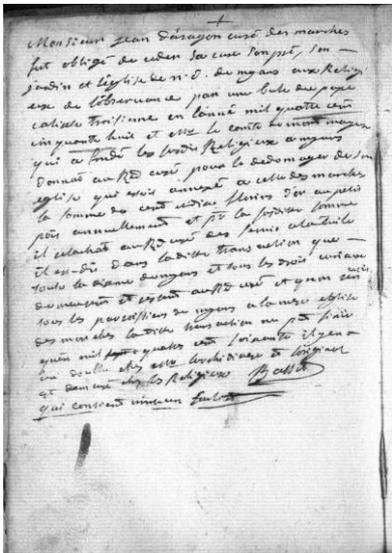
⁴ Archiprêtre : titre de dignité qui donne aux curés de certaines églises la prééminence sur les autres curés. Archiprêtre : juridiction de l'archiprêtre.

⁵ Mense épiscopale : la portion assignée à l'évêque dans le partage des biens entre lui et son église.

⁶ Archidiacre : ecclésiastique investi par l'évêque de ses pouvoirs sur les curés de son diocèse. Le droit de patronage revient ici au duc. Archidiaconé : étendue de la juridiction d'un archidiacre.

portion congrue⁷. Aux dires de François Trépier, la raison en serait que l'archidiaconé n'a pas été mentionné en 1476 dans la bulle de suppression. Les archidiacres auraient de fait conservé la plupart des avantages précédemment concédés (droit de dîme et patronage⁸). C'est ainsi que nous retrouvons Pierre Noé (Noël) de Bellegarde, archidiacre de la Sainte-Chapelle, mentionné à la cure en 1619 et 1621.

Le 16 septembre 1667, Joseph de La Poype Saint-Jullin, vicaire-général de l'évêque Pierre Scarron (1620-1668), prédécesseur immédiat d'Étienne Le Camus, note dans son rapport de visite que l'église des Marches est unie à la Sainte-Chapelle de Chambéry. Elle est à présent possédée par noble Guillaume d'Oncieu, archidiacre de la Sainte-Chapelle, curé des Marches. Il est compté environ 200 communiants. Sont présents Pierre Lamolly (Lamollie), chanoine⁹, noble d'Ysuard¹⁰ et Humbert Bouvier, habitants des Marches. L'évêché perçoit les trois-quarts des dîmes, l'archiprêtre et le curé le reste. Ce dernier, en plus des dîmes, possède une vigne au-dessous de la cure d'environ trois journaux¹¹, une autre vigne d'un journal située Côte Maillet, un pré sous la cure de trois setiers¹², un autre pré ou marais sous Côte Maillet de deux setiers, une rente d'environ cinq vaisseaux de froment, une autre rente à La Thuile.



Extrait d'un registre paroissial des Marches annoté par Gaspard Basset. (Source : ADS, cote 4 E 859)

L'origine de la rente à La Thuile

Cette rente trouve son origine dans un accord signé au château d'Apremont, non sans difficulté, le 6 avril 1466, lors de la désunion de la chapelle de Myans. L'église de Myans, inachevée, vient d'être consacrée. Jacques I^{er} de Montmayeur dédommage le curé de saint Maurice de Murs, soit des Marches, Jean Arragon¹³, recteur de la chapelle de Myans où il réside, et avec lui tous ses successeurs, de la perte de sa fonction de vicaire, des offrandes et des oblations. Cette rente annuelle de 60 livres consiste en revenus et servis annuels et perpétuels dus au comte dans la paroisse de La Thuile. Ils sont alors consignés dans un terrier à conserver à la cure des Marches.

Au XVIII^e siècle, Gaspard Basset, curé aux Marches, successeur d'Anthelme Velet¹⁴, annote un registre paroissial d'informations concernant l'origine de cette rente. En 1729 sa perception s'est tarie, bien que Victor-Amédée II de Savoie l'ait fait renouveler deux fois.

⁷ Portion congrue : revenu fixe, en forme de pension versée par le titulaire d'un bénéfice au prêtre qui remplit sa charge.

⁸ Patronage : droit de nommer et présenter à un bénéfice un desservant à la cure (curé, vicaire) ou dans une chapelle (recteur) lorsqu'elle est vacante. Ce droit est acquis lorsqu'on a employé son bien à bâtir une église ou lorsqu'on l'a fondée. Ce droit se transmettait aux descendants. Le patron est la personne laïque ou religieuse qui dispose de ce droit.

⁹ Chanoine : clerc séculier membre d'un corps dit chapitre qui, attaché à une église cathédrale ou collégiale, sert de conseil à l'évêque.

¹⁰ La famille d'Ysuard dispose encore aux Marches en 1732 de nombreux biens (terres, vignes, bois et maison au lieu-dit La Fontaine).

¹¹ Journal : superficie qu'un homme peut labourer en un jour.

¹² Setier : autant de terre labourable qu'on peut ensemer avec un setier de blé (environ 156 litres), ce que l'on nomme autrement setérée.

¹³ Jean Arragon est présent lors de la visite paroissiale de l'évêque Siboud Allemand en 1470. Il est dit curé, mais également official et archidiacre de Tarentaise. Il est docteur en droit canon et civil.

¹⁴ Anthelme Velet est inhumé le 9 avril 1715.

1.2. Les visites pastorales de Monseigneur Étienne Le Camus (1671-1707) aux Marches

Le 25 septembre 1673, le seigneur du lieu, Janus Noyel de Bellegarde¹⁵, est présent lors de la 1^{re} visite d'Étienne Le Camus dans la paroisse. Il est dénombré 250 communicants. Les archidiacres de la Sainte-Chapelle continuent à jouir de la cure des Marches par pure voie de fait. Le Camus ordonne à l'archidiacre présent, Guillaume de Cognan d'Oncieu¹⁶, de rapporter d'ici un mois la provision, c'est-à-dire le titre par lequel il possède la cure et se prétend exempté de la desservir, sans quoi la cure sera pourvue selon les formes du droit canonique. En tant que curé de la paroisse des Marches, l'archidiacre, bien que ne la desservant pas en personne, touche des bénéfices : une partie des dîmes qu'il prétend noval¹⁷ et qu'il dit n'avoir pas perçues jusqu'ici, le revenu de plusieurs journaux de terre, 4 journaux de vigne, enfin 6 setiers de bled¹⁸ de redevance. L'évêque tire le tiers de la dîme, l'archiprêtre de Savoie, Pierre de Romigny¹⁹, tout autant, le tiers du vin et le quart du bled.



La querelle de Guillaume d'Oncieu

Le secrétaire de Monseigneur Le Camus, Bernard Lions, nous présente Guillaume d'Oncieu (1641-1676), en quelques mots, comme étant un grand chasseur, prompt, brutal, cabaleur et ignorant. Il est apparenté au seigneur du lieu. Sa tante, Gasparde d'Oncieu, a épousé en 1638 Claude-Antoine²⁰ Noyel de Bellegarde, grand-père de Janus Noyel de Bellegarde. Il se signale dans une affaire où il est question de préséance qui remonte a priori à 1667, et l'oppose au doyen de la Sainte-Chapelle, François Bertrand de La Pérouse (1635-1695), prieur commendataire de Saint-Badolph et de Chindrieu.

Les deux protagonistes sont issus de membres éminents du sénat de Savoie. Le premier ne reconnaît pas devoir assister le doyen à l'autel comme prêtre assistant lorsqu'il officie pontificalement. Ce rite, observé pour toutes les fêtes solennelles de l'année, a été institué lorsque la chapelle ducale de Chambéry a été érigée en collégiale²¹ en 1467.



Portrait en buste de François Bertrand de La Pérouse
(Source : Camberi@, bibliothèque numérique de Chambéry)

¹⁵ L'aîné (1634-1712) des deux frères portant le même prénom, seigneur des Marches et d'Entremont, 4^e président du sénat (1673), et successivement 3^e président (1674), 2^e président (1679), 1^{er} président (1680), puis grand chancelier (1687-1712).

¹⁶ Fils de Janus d'Oncieu (1585-1658), 1^{er} président du sénat de Savoie (1643-1658).

¹⁷ Noval : redevance (dîme) perçue uniquement sur des terres nouvellement cultivées.

¹⁸ Bled : forme ancienne de « blé », recouvrant de façon plus large tout type de grains ou céréales.

¹⁹ Archiprêtre de Savoie de 1655 à 1691, chanoine de la cathédrale de Grenoble. Il est remplacé à sa mort par Gaspard Magnon, secrétaire épiscopal, par acte du 2 octobre 1691.

²⁰ Ou Claude-André selon l'*Armorial* de Foras.

²¹ Collégiale : église qui n'est pas une cathédrale et qui a un collège de chanoines.

Le doyen use de ce privilège²², insigne destinée à relever l'éclat d'un chapitre dont les membres sont nommés par le duc. Sur un trône à deux degrés, François Bertrand de La Pérouse porte à cette occasion l'anneau, la croix pectorale, une mitre ornée de diamants et la crosse. Guillaume d'Oncieu ne veut pas s'abaisser à ce que le doyen appuie le Missel sur sa tête et servir ainsi de pupitre. L'arbitrage de l'archevêque réformateur de Tarentaise, François-Amédée Millet de Challes²³, est requis. Il donne raison au doyen, mais les chicanes se poursuivent. L'archidiacre décède prématurément à l'âge de 35 ans. Dans cette affaire, nous constatons en arrière-plan la présence du pouvoir sénatorial.

François Bertrand de La Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle de 1665 à 1695, homme d'influence²⁴, docteur de Sorbonne, grand orateur, illustre la fronde contre Le Camus. Il a l'entier soutien du réseau dense des anciens élèves du séminaire Saint-Sulpice de Paris, dont il est l'un des pivots, face au prétendu jansénisme d'Étienne Le Camus. Il en devient la « bête noire » et finit par se plaindre en 1674 au duc de Savoie de la lutte sourde d'influence qui sévit à Chambéry, au sein de l'élite cléricale et laïque.

Quant au vicaire amovible²⁵ des Marches, il s'agit de Jean Bedat, du diocèse de Belley, qualifié d'homme ignorant et ivrogne. Il a toutefois été pourvu le mois précédent d'une chapelle à Montmélian²⁶, à la condition de se rendre un mois au séminaire de Grenoble. L'année suivante, il est nommé par acte du 10 août 1674 à la cure des Marches, à la condition de se former deux mois au séminaire. Selon la formule consacrée, il est dit capable et idoine²⁷. Nous ne pouvons affirmer qu'il ait effectivement suivi la formation complémentaire demandée, néanmoins il s'est maintenu neuf ans à la cure. Le 10 août 1685, alors qu'il est remplacé depuis un an, Jean Bedat obtient de son évêque un exéat²⁸ en forme avec promesse de ne plus faire aucune fonction dans son diocèse.



Portrait du cardinal évêque Étienne Le Camus
(Source : site proantic.com)

Mais revenons à la visite. Le Camus, sous la plume de son secrétaire, Bernard Lions, fait état dans son compte rendu d'un nombre important de pèlerins et de nombreuses offrandes à l'église de Myans, où les Marcherus se rendent deux fois l'an en procession. Il relève au couvent des mœurs dissolues,

²² Prérogative encore mentionnée dans la bulle d'union de l'abbaye d'Hautecombe au chapitre de la Sainte-Chapelle en 1752.

²³ Fils d'un 1^{er} président du sénat de Savoie, il est lui-même pendant son épiscopat sénateur, 1^{er} président de la chambre des comptes, et gouverneur de Savoie. Besson le cite parmi les plus grands prélats de son siècle.

²⁴ Sa mère, Marguerite Fourrier est cousine de saint François de Sales. A noter qu'il est descendant d'Hugues II Bertrand de Montmélian, seigneur de La Perrouse (La Pérouse) cité plus haut.

²⁵ Vicaire amovible : prêtre sous l'autorité d'un supérieur et qui peut être destitué.

²⁶ Acte du 11 août 1673.

²⁷ Capable : propre à quelque chose. Idoine : qui a de la capacité, habile.

²⁸ Exéat : permission que l'évêque donne à un ecclésiastique, son diocésain, d'aller exercer dans un autre diocèse.

divisions et désordres. Les femmes entrent, mangent et logent sous prétexte d'hospitalité. Ce sujet revient quelques mois plus tard, le 26 novembre, lorsque l'évêque se rend en dévotion à Myans, après avoir accompagné, jusqu'au-dessus de Montmélian, l'archevêque de Tarentaise, François-Amédée Millet de Challes, qui s'en retourne à Moûtiers.

Lions note alors que « *Les cordeliers conventuels y sont établis et n'y suivent pas trop [le] règlement, on parle de grans abus, surtout d'impuretés commises avec les penitentes* ». Et l'on apprend que « *Monseigneur après y avoir fait à loisir son oraison dans la chapelle haute et basse y dinat et leur fit largement l'aumone, n'approuva que six confesseurs et en retrancha onze qu'il ne jugeat pas cappable. Et ensuite, leur ayant fort recommandé à tous ensemble dans sa chambre de vivre avec plus de regularité et d'edification, il leur donna sa benediction et se retira à Chambery* ».

Le deuxième jour de la visite pastorale, le 26 septembre 1673, Le Camus ne peut s'informer, comme à son habitude, plus précisément auprès des paroissiens de la vie et mœurs du curé. En effet, son confrère l'évêque réformateur de Maurienne, Hercule Berzet (1658-1686), vient aux Marches s'entretenir avec lui des affaires ecclésiastiques et de la gouvernance des églises de Savoie, en particulier de ses prétentions sur le prieuré de Fréterive²⁹ et des limites de La Rochette. Étienne Le Camus le fait loger au château de Bellegarde où il soupe avec lui et le lendemain y dîne.



Extrait de la carte du diocèse de Grenoble³⁰,
par Jean de Beaurain, 1741 (Source : gallica.bnf.fr/BnF)

Hercule Berzet, sujet piémontais, est un ancien soldat issu de la famille des comtes de Buronzo, un proche du pape Alexandre VII en tant que prélat domestique³¹. Il est nommé par le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, le 6 mai 1658 au siège de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. En août, il lui a prêté serment de fidélité comme ses prédécesseurs. Il est reconnu pour sa dextérité à terminer les différents et procès, à trouver des expédients pour rétablir et maintenir paix et concorde. En 1673, ce

²⁹ L'évêque commendataire de Maurienne, Guillaume III (Guillaume d'Estoutville), obtient du pape Pie II les prieurés d'Ethon et de Fréterive en novembre 1458, mais le prévôt d'Aiguebelle prétend à ces deux prieurés. Il s'en suit un échange au cours duquel le prieuré de Fréterive revient au diocèse de Grenoble.

³⁰ Sur la carte du diocèse de Grenoble ont été tracées les limites des archiprêtres de Savoie, de Viennois et de Grenoble.

³¹ Prélat domestique : dignitaire ecclésiastique attaché à la maison pontificale.

prélat austère est déjà fort âgé. « *Mondit seigneur luy donnat la droite partout, tant pour raison de l'antiquité de sa conservation, que parce qu'il faisait l'honneur de son diocèse* », nous rapporte Lions.

Étienne Le Camus présente à son interlocuteur ses livres de visites pastorales et le pouillé³² de 1497 dressé par l'official François Du Puy. Il justifie que le monastère des Carmes de La Rochette, fondé en 1330, compte tenu de son emplacement « en deçà de la rivière », relève de la cure de Saint-Maurice, diocèse de Grenoble. La situation ne va pas de soi. Le bourg et l'église paroissiale de La Rochette sont en effet situés, quant à eux, dans le diocèse de Maurienne. Quant au couvent de religieux, il dépend de la province de Provence sans y être affilié, mais amovible à la volonté du provincial³³. Cette maison a eu l'occasion de recevoir l'assemblée du chapitre de cette province en 1522. L'enjeu semble important, au cours du temps les seigneurs de La Rochette ont fait des donations considérables. Hercule Berzet reste cependant convaincu de ses droits et demande à consulter ses propres archives à la recherche de papiers justifiant de changer les limites mentionnées dans le pouillé.

Après le dîner, l'évêque de Maurienne se rend au château de Montmélian et rencontre le gouverneur de la place. Il est ensuite raccompagné par l'évêque de Grenoble et un grand nombre de gens à cheval jusqu'à la rivière de l'Isère, limite des deux diocèses. Lorsque Hercule Berzet l'a traversée, ils se saluent des deux côtés de l'eau. Étienne Le Camus, le président de Bellegarde, le sieur des Marches son frère³⁴ et plusieurs autres se rendent ensuite à Saint-Jeoire pour la visite du prieuré et de la cure.



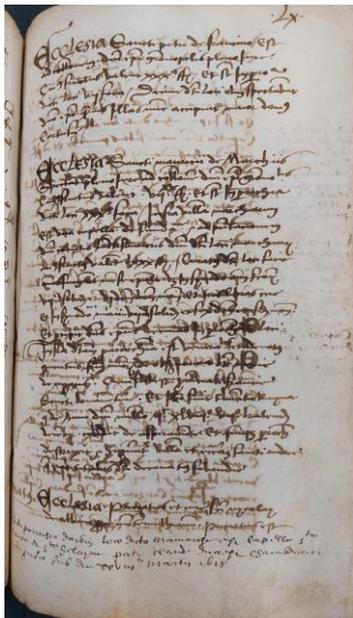
Le siège de la ville et citadelle de Montmélian, en Savoie, fait par le Roy de France, 1600, Claude de Chastillon, Estampe (Source : gallica.bnf.fr/BnF)

Lions insère dans son rapport journalier les informations essentielles inscrites dans ce pouillé à propos de la paroisse des Marches :

³² Pouillé : état de tous les bénéfices d'un diocèse. Ici celui de l'évêché de Grenoble.

³³ Provincial : supérieur qui a le gouvernement de toutes les maisons de son ordre dans une province.

³⁴ Janus de Bellegarde, dit le second né.



Extrait du pouillé de 1497, la paroisse des Marches, dressé par François Du Puy, l'official de Laurent I^{er} Allemand (Source : ADI, cote 4 G 389)

« Le pollier marque que la paroisse des Marches est de la collation de l'évêque et neantmoins cela est postérieur à la bulle qui l'unit à l'archidiaque. Le mesme pollier remarque en 1248, 7 calendas decembris³⁵, la ruine de la montagne d'Aspremont qui destruisit cinq paroisses et notamment la ville et l'église de Saint André qui étoit le tiltre du doienné de Savoie, et que ladite ruine se termina au lieu de Mians où est le couvent des cordelliers de la province de saint Bonaventure. La visite de Laurens Allemant marque aussy un curé en tiltre ». L'évêque perçoit ici les dîmes, confère à la cure de plein droit, et le curé reconnaît qu'il perçoit bien-là les dîmes, qu'il est en droit de les lever et exiger.

La pratique de Le Camus, évêque réformateur, se caractérise par l'utilisation abondante de documents anciens comme instruments de travail, tels que le pouillé de 1497, des terriers de Savoie, mais aussi, assez systématiquement, les procès-verbaux de visite pastorale de Laurent I^{er} Allemand, commanditaire du pouillé employé. Il met en œuvre ces écrits pour faire valoir les droits de l'évêché, mais aussi pour établir le socle de son action. Le compte rendu de sa première visite est en effet appelé à devenir un document de référence, un outil plus aisément transportable auquel il se référera dans ses voyages ultérieurs. Mais aussi et plus profondément, en ignorant délibérément les visites pastorales les plus récentes, notamment celles de Pierre Scarron, Le Camus choisit sa propre filiation. Un siècle et demi les sépare, mais il marche ostensiblement dans les pas de Laurent I^{er}. Jetant un pont entre deux actions réformatrices, celle initiée au XV^e siècle, interrompue tant par les guerres de Religion que par la négligence de ses plus proches prédécesseurs, et celle qu'il ambitionne de mener lui-même dans son diocèse, il s'attelle à une véritable œuvre de réparation historique.



François Du Puy, le lettré, le chartreux

Official épiscopal, mais aussi humaniste chrétien, François Du Puy (1450-1521) rédige un important traité de la visite pastorale, l'un des plus achevés du Moyen Âge. Il est marqué à la fois par la morale et le droit, s'interrogeant sur le rôle et la mission de l'évêque. L'auteur nourrit sa réflexion de celle de saint Antonin de Florence, que les échanges intellectuels féconds de la Chrétienté ont permis. Nous trouvons là les grandes lignes de l'idéal pastoral, une étape dans la réflexion qui conduira à la réforme voulue par le concile de Trente. Deux manuscrits du traité subsistent, l'un en tête des procès-verbaux des visites réalisées de 1488 à 1495 par Laurent I^{er} Allemand, le second dans le pouillé de 1497. Les principes et modalités qu'il propose tendent à l'efficacité de l'action épiscopale dans un diocèse déjà fort de l'expérience de la pratique des visites pastorales, et où l'évêque a su initier une telle collaboration.

³⁵ Le pouillé emploie en principe le calendrier romain. La date donnée correspondrait ainsi au 25 novembre 1248. Le jour exact du sinistre demeure toutefois sujet à caution. Pour plus de détail à ce sujet, voir Jacques BERLIOZ, *L'Effondrement du mont Granier en Savoie (1248). Histoire et légende*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie / Chambéry, Conservation départementale du Patrimoine, 1998.



*François Du Puy, gravure in
« Statuta et privilegia ordinis Cartusienis »
(Source : books.google)*

Faute d'une connaissance suffisante des ouvrages à disposition des évêques au XVII^e siècle, il serait imprudent d'affirmer que Le Camus s'est directement inspiré de François Du Puy. Néanmoins nous retrouvons un schéma commun dans leur pratique, à savoir : l'inspection des lieux, églises et chapelles, l'enquête sur les ecclésiastiques, l'examen de cas particuliers de monastères, d'hôpitaux, des problèmes liés aux confréries. Le même accent est porté sur l'enseignement pastoral, la formation du clergé et la capacité du curé, la prédication par l'évêque, sans omettre le comportement digne et désintéressé du visiteur. Enfin les deux font aboutir la rédaction de statuts synodaux imprimés et diffusés gratuitement aux prêtres du diocèse.

Après avoir servi douze ans l'évêque Laurent I^{er} Allemand, tuteur de Bayard, François Du Puy entre au monastère de la Grande Chartreuse en 1500 et en devient trois ans plus tard le prieur général sous le nom de Dom François II. Sous son généralat se déclare le 5^e incendie de la Grande Chartreuse. Il obtient du Saint-Siège l'autorisation du culte de saint Bruno en 1514, dont les reliques ont été retrouvées en 1513 en Calabre et dont la translation solennelle a eu lieu en 1515. L'ordre est à son apogée. À sa mort, il lègue sa bibliothèque à la Grande Chartreuse, soit deux cent dix incunables³⁶ conservés à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine de la ville de Grenoble.

Alors que Monseigneur Le Camus achève sa première visite du décanat de Savoie, il prend soin de mettre en dépôt ses livres de reconnaissances³⁷ de Savoie auprès du procureur de la maison de Fauras³⁸ (Favraz), maison de repos et d'étape, tenue par des chartreux, et située à Saint-Jeoire sur une colline face à celle du prieuré. Une fois les livres mis en sécurité, l'évêque renvoie son équipage à Grenoble et se rend à la Grande Chartreuse pour quelques jours de retraite, accompagné de François Chollet³⁹, l'official de Chambéry, et de deux chanoines de la Sainte-Chapelle. Le général des chartreux envoie au-devant

³⁶ Incunable : livre datant des premiers temps de l'imprimerie. Tous les volumes concernés ont conservé leur reliure primitive faite à la Grande Chartreuse.

³⁷ Livre de reconnaissance : registre contenant le dénombrement des particuliers qui relevaient d'une seigneurie et de leurs redevances ou obligations.

³⁸ Nom employé dans les actes du XVII^e siècle et repris récemment par Emilie-Anne Pépy. Favraz est usité communément. Le Camus se rend d'ailleurs propriétaire du corps de logis de Fauras en 1688, tout en conservant aux chartreux les rentes fixes des terres. Cette fine stratégie comptable de Monseigneur Le Camus permet à Dom Innocent Le Masson, prieur général de l'ordre, de se dispenser d'acquitter un prêt à l'évêque de 5750 livres, en lien probablement avec la reconstruction du monastère détruit par l'incendie du 10 avril 1676. Puis en 1693, Le Camus rétrocède aux chartreux le bâtiment, arguant qu'il dispose déjà d'un logement à Chambéry. Il leur offre ainsi les matériaux du corps de logis, en réemploi, pour la construction d'une maison à Chambéry destinée au logement des officiers de l'ordre.

³⁹ François Chollet, curé de Chambéry, choisi comme official par Le Camus pour « sa vertu et son désintéressement extraordinaire » est molesté par la population lors de sa prise de fonctions à Chambéry en 1671. Il s'est cependant maintenu.

d'eux un prieur. Les liens entretenus entre le cardinal et les chartreux sont étroits et fraternels. Le Camus légua par testament en 1707 au général des chartreux sa croix de rubis pour orner l'ostensoir du Saint-Sacrement.

Nous savons très peu de choses des 2^e et 3^e visites pastorales réalisées aux Marches, les manuscrits ayant été perdus. L'une a eu lieu le 1^{er} novembre 1676. Les limites de dîmeries entre l'archidiacre, l'archiprêtre et l'évêché, mais aussi des fonds et revenus de la cure et des chapelles, étaient portés au compte rendu. L'autre visite a été réalisée au cours des années 1677-1678.

Le Camus ne supporte plus les vicaires amovibles que les archidiacres de la Sainte-Chapelle tiennent à la paroisse des Marches sur des provisions que ses prédécesseurs leur ont données, et il souhaite reprendre son droit. En 1683, il passe convention avec l'archidiacre de Savoie, Claude de Reynauld de Chaloz, successeur de Guillaume d'Oncieu. En compensation des provisions qu'il refuse « par accommodement » à l'archidiacre, l'évêque lui laisse les revenus de la cure. L'archidiacre devra lui présenter, en temps de vacance de la cure, ainsi qu'à ses successeurs, deux prêtres idoines et capables parmi lesquels l'évêque de Grenoble choisira celui auquel il donnera l'institution de la cure. De plus l'archidiacre fournira au curé la portion congrue de 200 livres par an.



Château d'Herbeys
(Source : site de la mairie d'Herbeys)



Un acte qui engage

Le 20 septembre 1683, au château d'Herbeys, plaine de Grenoble, Claude de Reynauld de Chaloz exécute l'ordonnance. Par devant Joseph Jaccard⁴⁰, greffier de l'officialité du diocèse de Grenoble, est actée la présentation de deux candidats pour la charge de vicaire perpétuel de la paroisse des Marches. Il s'agit de Jacques Flambert⁴¹, prêtre et curé de Saint-Jean-de-Couz⁴², et de Pierre Chenay, prêtre, tous deux du décanat de Savoie. Ce dernier est retenu et l'acte de provision de sa charge signé dans la foulée. Par lettre du 16 octobre 1683, la régente, Marie-Jeanne Baptiste de Savoie-Nemours témoigne à l'archidiacre sa satisfaction du traité conclu avec Étienne Le Camus et lui demande d'en conserver une copie dans les archives de la Sainte-Chapelle.

Lors de la 5^e visite pastorale, le 20 juin 1684, Pierre Chenay, curé en titre, dénombre toujours 250 communicants. Cinq jours avant la visite, l'archidiacre fait établir un acte de nomination par maître Lomel, notaire ducal, dans lequel il est dit que la cure des Marches est unie à perpétuité à son archidiaconat. De son côté, l'évêque prend grand soin de résumer le *statu quo* prévalant jusque-là, à savoir la révocation de la bulle papale en 1476, la convention passée avec l'archidiacre de Savoie au château d'Herbeys, ainsi que l'accord imposant à l'archidiacre le versement de la portion congrue, à hauteur de 200 livres par an. Il rappelle qu'il perçoit des dîmes de la paroisse, ainsi qu'il est porté sur les premières visites, et ajoute que le procureur d'église devra rendre compte d'ici un mois des deniers qu'il a perçus.

Pierre Chenay a sommé en vain le gardien de Myans de ne pas maintenir « Messire Fantin ». Ce soi-disant prêtre a été interdit par l'évêque d'Embrun, Charles III Brûlart de Genlis, pour avoir « pris les ordres fautivement ». Malgré tout il a prêché à Myans le jour de Pâques. À l'avenir il ne pourra ni prêcher ni dire la messe dans le diocèse jusqu'à ce qu'il en ait obtenu une permission spéciale par écrit de

⁴⁰ Joseph Jaccard, notaire royal des réserves de la ville Grenoble, nommé à la charge de greffier de l'officialité par acte du 2 janvier 1683, au décès de Claude Grabit.

⁴¹ Nous reviendrons sur Jacques Flambert au chapitre 3.

⁴² L'église est désunie de celle de Saint-Christophe en 1673 par Le Camus, à la demande des habitants, en raison de la distance à parcourir.

l'évêque. On fait part d'autres désordres au couvent. Monseigneur Le Camus demande aux religieux de vivre avec plus de régularité, d'être plus exacts que par le passé en l'administration du sacrement de pénitence. L'on s'est plaint à l'évêque que les femmes entrent dans la cuisine du couvent, que le père Louis Jacquinot chasse, porte des fusils brisés et a bu dans un cabaret.



Qui est le père Jacquinot ?

Trente-cinq ans plus tôt, en 1650, le révérend père Louis Jacquinot de Saint-Hippolyte, docteur en droit, est gardien de Myans. Malgré le veto du duc Charles-Emmanuel II qui tend à sa réélection, le frère François Deschamps est élu à sa succession. Un document du sénat présente pourtant le Père Jacquinot comme un religieux très zélé, très édifiant et excellent administrateur. Un conflit en résulte, et le 30 juillet 1650 noble Bernardin Blanc d'Hauteville, greffier criminel au sénat de Savoie, rassemble les religieux. Le seigneur d'Oncieu, l'archidiacre, leur défend alors d'ouvrir leurs portes à un supérieur quelconque récemment élu, pas même au frère François Deschamps, sans l'aveu⁴³ et volonté de Son Altesse Royale, Charles-Emmanuel II. La maison est administrée provisoirement par F. Charbonneau « *soubgardien et prefet audit couvent* ». Le 22 novembre, Bernardin Blanc rassemble de nouveau les religieux et réitère cette défense sous peine d'une réduction de leurs bénéfices ecclésiastiques. Nous ignorons comment le gardiennat a été restauré, mais nous savons que le père Jacquinot s'est maintenu à Myans comme simple religieux.



Un Franciscain en habit ordinaire, gravure, E. Verhelst (1787-1790) (Source : gallica.bnf.fr/BnF)



Carpentras, bibliothèque inguibertine, Ms 77, f° 120v (Source : bvmm.irht.cnrs.fr)

Lors du synode diocésain⁴⁴ annuel de 1685, l'évêque demande au curé des Marches, François Clerc⁴⁵, d'avertir le père gardien de Notre-Dame de Myans d'empêcher les ventes publiques devant leur église le jour de Pâques, aux autres fêtes et dimanches. Il rappelle que laisser boire et manger les femmes dans leur enceinte, ainsi que les laisser entrer dans leur cuisine, est un motif d'excommunication. Il souhaite encore que le curé enjoigne de sa part au gardien « *de faire cesser les plaintes que tous les curés du voisinage font que l'on absolve de toutes sortes de pechés et toutes sortes de debauches chez eux* ».

La vente de denrées devant leur église est un état de fait ancien qui prend sa source dans le nécessaire ravitaillement des pèlerins. Un conflit surgit en 1647 entre la maison hospitalière laïque, dite « Logis de Myans⁴⁶ », connue déjà en 1599, et les religieux. Ces derniers disent devoir recevoir à grands frais des étrangers car l'hôtellerie n'est pas entretenue par le propriétaire. Le « Logis », de son côté, reproche aux religieux de laisser vendre, au moment des processions, n'importe quelles denrées sur les places du couvent, de loger chez eux toutes sortes de personnes, en dehors des pauvres qu'ils leur renvoient. Pour résoudre le contentieux, les pères lui accordent le droit de régler la vente alimentaire sur le terrain du couvent. Face aux difficultés de ravitaillement, par transaction, une tolérance a été accordée un temps pour certaines fêtes par les prédécesseurs de Le Camus. En 1687, et malgré

⁴³ Aveu : agrément, approbation.

⁴⁴ Synode diocésain : assemblée délibérative des ecclésiastiques du diocèse.

⁴⁵ Nous reviendrons plus amplement sur François Clerc au chapitre 3.

⁴⁶ En 1674, Jean Martay en est l'hôtelier, son successeur paraît être Pierre Cèdre cité en 1687.

l'injonction épiscopale de 1685, le révérend Mingon, curé de Chignin, se plaint encore à l'évêque de ce que l'on voiture du vin et des denrées à Myans les jours de la Pentecôte et autres fêtes. Le pèlerinage est aussi une pratique festive et collective, prétexte à débordements.

Lors de sa 6^e visite pastorale, le 4 mai 1687, Le Camus arrive de Barraux en milieu d'après-midi et loge à la maison curiale. Il est dénombré 450 communicants, révélant ainsi une très forte croissance de la population en trois ans. Le même jour, Le Camus procède à un état de la situation de l'évêché vis-à-vis de l'archidiaconé de la Sainte-Chapelle. Après un bref historique, il précise que l'évêché perçoit encore la plus grande partie de la dîme (à la cote 30^e), et rappelle les raisons et modalités de la convention passée avec l'archidiacre Renaud de Chaloz. Pour ce qui est des limites des dîmeries, des fonds et revenus de la cure et des chapelles, il renvoie au compte-rendu de la 2^e visite pastorale de 1676. Le curé François Clerc a été pourvu de la même manière que son prédécesseur. Lui-même et les autres curés du voisinage se plaignent souvent encore à l'évêque du peu d'exactitude que les religieux du couvent de Myans gardent en l'administration du sacrement de pénitence.



Extraits d'une carte de la paroisse des Marches et alentours, XVII^e siècle (Source : ADI, cote B 3274)

Lors de sa 7^e visite à la cure des Marches, les 26 et 27 avril 1690, Étienne Le Camus, en présence du curé François Clerc, inspecte principalement le bâti. Les faits notables pour cette année sont postérieurs et se lisent plutôt dans le registre paroissial. Le 6 juin 1690, les troupes de Louis XIV attaquent la Savoie. Le 22 décembre 1690, un capitaine irlandais blessé décède et est inhumé dans l'église. Un soldat irlandais ramené de Chapareillan est enterré au cimetière. Tous deux sont morts sans sacrements, note Gainchet, curé de Francin, en l'absence de François Clerc. Pendant le siège de Montmélian les soldats sont entrés dans le couvent de Myans, ont pillé les provisions de charbons, bois, vin, ustensiles, plats, assiettes d'étain, et ont dérobé au total 80 florins.

Nous retenons de la 8^e visite, effectuée les 18 et 19 avril 1694, la demande de l'évêque, à la communauté, d'un marguillier⁴⁷ pour sonner les cloches, assister le curé, Anthelme Velet, lorsque celui-ci porte les sacrements, ainsi que pour balayer l'église et assurer toutes les autres tâches de cette fonction. Le curé a été pourvu à la cure le 7 juillet 1691. Le Camus lui défend, conformément aux ordonnances synodales, de marier les personnes qui se sont masquées lors du temps du carnaval, sans les lui avoir adressées au préalable. Il nous semble plutôt modéré si l'on en croit ses ordonnances synodales de 1691 où il écrit que « plusieurs évêques des provinces voisines ont crû estre obligez de les défendre sur peine d'excommunication ». La vie quotidienne semble épargnée aux Marches alors même que la paroisse de Francin, visitée immédiatement après, est en proie à la dévastation.



Le 19 avril 1694. Ce que l'on sait de Francin

« Il est difficile d'exprimer le pitoyable état dans lequel nous avons trouvé tant l'église et la maison curiale que les maisons de tous les habitants de cette paroisse, tout ayant été desolé et réduit à la dernière misère durant le dernier siège de Montmeillan ; toutes les maisons à la réserve de trois ou quatre ne sont plus que des mazures sur lesquelles ces pauvres habitants commencent seulement à jeter quelques couverts de paille ou dais pour pouvoir s'y mettre à couvert afin de cultiver leur terres et tacher de se retablir. La maison curiale quoy qu'en tres mauvais état est un peu plus logeable. Quant à l'église, elle a été prophanée et a servy d'ecuyrie pendant ce siege. Elle n'avoit plus figure

⁴⁷ Marguillier : notable laïc, ou sacristain, gérant le patrimoine de la paroisse.

de l'église quand les troupes s'en retirèrent après la prise de cette place, tout y a été enlevé jusqu'au lambris et au soupié à la réserve des cloches et de quelques ornemens qu'on avoit eu soin d'en retirer quelque temps auparavant, mais depuis ce temps nous leur avons donné quelque argent dont on s'est servy pour y faire les reparations les plus necessaires afin qu'on y peust conserver le Saint Sacrement et commencer a y retablir le service divin », note le secrétaire épiscopal.

Le 24 avril 1697, Monseigneur Le Camus arrive de Chambéry après en avoir visité les monastères durant une semaine. C'est là sa 9^e visite pastorale. Le curé Anthelme Velet et le révérend Catherin Carpinel, chanoine et archidiacre de la Sainte-Chapelle, l'accueillent. L'évêque fait un point sur la répartition de la dîme. L'archidiacre n'en perçoit qu'une partie, l'évêque plus de la moitié. Quant à l'archiprêtre de Savoie, il reçoit une autre partie, affermée à Gaspard Vincent des Marches, de 60 livres. L'archidiacre présente le sieur Velet comme recteur des chapelles de l'église de Saint-Pierre d'Entremont. L'évêque le pourvoit à ces bénéfices, s'ajoutant donc à la cure des Marches, le 14 décembre 1696. Le gardien de Myans⁴⁸ est présent aux Marches bien que l'évêque ait aperçu le matin même, en passant, la vingtaine de religieux devant leur église pour lui rendre leurs devoirs. Questionné par l'évêque sur la conduite des religieux de sa maison, il l'informe qu'elle est bien servie et en bon ordre.



*Janus Noyel de Bellegarde, grand chancelier de Savoie, gravure, XVII^e siècle
(Source : Dictionnaire des magistrats du sénat et de la chambre des comptes de Savoie)*



*Noyel de Bellegarde, armoiries
(Source : Armorial et Nobiliaire de la Maison de Savoie, A. de Foras)*

Le 16 avril 1700, le marquis d'Entremont, seigneur des Marches, est venu à la rencontre de Le Camus pour cette 10^e visite pastorale. Ils mettent pied à terre à son château pour saluer en passant la dame, Marie Sarde (de Montagny), sa 4^e épouse. L'évêque dîne à la maison curiale. Il est reçu à l'église par Anthelme Velet. C'est au cours de cette visite qu'il défend à quatre Marcherous d'entrer dans l'église avant qu'ils aient fait pénitence publique et reçu l'absolution, pour avoir rôti et mangé en public un coq d'Inde, le 1^{er} dimanche de carême, en dérision de la religion⁴⁹.

Nous évoquerons très brièvement la 11^e et dernière visite du 20 avril 1703 au chapitre suivant. Le compte rendu en est succinct et ne concerne que le bâti.

⁴⁸ Ce gardien est probablement frère Louis Casset.

⁴⁹ Nous nous permettons de renvoyer à notre précédent article, « Une affaire de coq d'Inde en l'an 1700, à la paroisse des Marches », paru dans le bulletin de novembre 2022.

2. *Parrochia de Marchiis, ecclesia, capellas*⁵⁰

2.1. L'église saint Maurice et ses chapelles

À l'église paroissiale de Murs, ensevelie en 1248, succède une église bâtie à l'extérieur du site défensif fondé par Amédée V, à l'emplacement de l'actuelle chapelle du cimetière et dont le chœur a peut-être été conservé. En 1340, l'église est mentionnée par l'évêque Jean II de Chissé alors qu'il débute sa visite pastorale en Savoie par la paroisse des Marches. L'ancienne paroisse de Murs reste dans les mémoires, mais aussi dans les écrits de l'évêché. C'est le cas sous l'épiscopat de Monseigneur Rodolphe de Chissé (1351-1380). Il commissionne frère Jean de Vaulnaveys, de l'ordre de saint Antoine, pour visiter le 21 février 1356 la cure et l'église de Myans qui lui est annexée. Celui-ci précise que la paroisse de Murs, sous le vocable de saint Maurice, n'est autre que celle des Marches. Il en est de même dans l'acte de provision à la cure de Jean Bedat en 1674.



Parcelle n°1927

*L'église avec la sacristie,
le chœur et la nef
Le clocher au nord
Le cimetière clos*

Parcelle n°1926

Derrière l'église, la maison curiale

Parcelle n°1923

Vigne de La Chenaz

*Extrait de la mappe sarde de la
paroisse des Marches, 1732
(Source : ADS, cote C 3187)*

2.1.1. État du bâti et ordonnances de l'évêque

Dès la première visite pastorale de son diocèse, Monseigneur Étienne Le Camus s'efforce, sur les lieux de culte des villageois, à la fois d'asseoir son pouvoir en tant que prélat, de montrer son autorité morale comme pédagogue, et d'inspirer obéissance tout en manifestant sa générosité. Pour ce qui est du bâti, il prescrit sous forme d'ordonnances les travaux nécessaires, avec des délais négociés à respecter sous peine généralement d'interdit⁵¹ de l'église. Dans les faits, les délais sont régulièrement reconduits, ce qui est le cas aux Marches.

L'entretien de l'église des Marches est une demande récurrente de l'évêque tant en direction des décimateurs, que de la communauté des Marcherus. Aux premiers qui perçoivent une part de la dîme revient l'entretien du chœur, au second celui de la nef.

Déjà en 1667 l'évêque Pierre Scarron a demandé aux seigneurs décimateurs de regoutoyer⁵² le chœur et aux habitants de mettre en ordre les fonds baptismaux, de faire paver, blanchir et lambriser la nef de l'église. Il est précisé que « *ceux qui voudront y estre enterrés feront racommoder le plancher à leur endroit* ». Il est demandé de clore le cimetière⁵³.

En 1673, les fenêtres de la nef doivent être pourvues de châssis. La communauté doit protéger par des bottes de bois les trous des cordes des cloches car elles rompent les voûtes de l'église, et faire

⁵⁰ Paroisse des Marches, église et chapelles.

⁵¹ Sentence ecclésiastique. Ici, faute de travaux dans le délai imparti, le curé n'aura plus le droit de célébrer la messe dans l'église.

⁵² Regoutoyer : terme régional signifiant que l'on remplace les ardoises, tuiles ou bardeaux d'un toit, que l'on répare le couvert.

⁵³ Pour empêcher le bétail de venir y paître.

remailler⁵⁴ la muraille de la nef près du clocher du côté sud. Les murs doivent être reblanchis à deux endroits dans le chœur par les décimateurs, à proportion de ce qu'ils reçoivent de la dîme.

En 1684, le couvert de la nef est « en méchant état » et doit être réparé par la communauté dans les six mois. C'est chose faite, en 1687 : le chœur, les chapelles, la nef et le cimetière sont en bon état. L'évêque n'a rien ordonné car toutes les dernières ordonnances ont été exécutées. Mais il enjoint à tous ceux qui doivent des legs pies⁵⁵ de les payer dans 3 mois, sous peine d'excommunication.

En avril 1690, il pleut tant dans le chœur que dans la nef. La faute en revient au clocher par lequel entrent les eaux de pluie. De plus son emplacement incommode tant le seigneur que les habitants. La paroisse le reconstruira soit à la porte de la sacristie, soit au niveau de la grande porte de l'église d'ici la Toussaint. Dans le même délai, la communauté doit achever la sacristie, couvrir sa part de l'église et clore le cimetière, faute de quoi l'église demeurera interdite. Le couvert du chœur doit être réalisé sous 3 mois, sous peine d'interdit de l'église.

En 1694, l'église demeure dans le même état que lors de la précédente visite et les injonctions de l'évêque sont similaires. Toutefois, il se propose, si l'on travaille promptement à achever la sacristie avant la Toussaint, de contribuer à cet effort. Ces mêmes travaux ne cessent d'être demandés au fil des visites suivantes, en 1697, 1700 et 1703.

Il faut attendre la visite de Jean de Caulet en 1729 pour avoir une description d'ensemble sommaire de l'église. Elle mesure environ six toises de longueur, sur trois de largeur⁵⁶ et est bâtie en maçonnerie. Elle a deux portes, l'une grande et l'autre petite. Le couvert est partie d'ardoises, partie de tuiles. Le clocher a été déplacé puisque maintenant il est situé à gauche en entrant. Il est adossé à la nef, et bâti en forme de tour carrée où sont attachées deux cloches. La sacristie achevée et le chœur y attenants font partie de la même voûte en berceau, et ont le même pavé. L'église est lambrissée à l'intérieur. Le plancher a fait place à de la brique, les vitres sont en bon état. Le grand autel est assez simple, mais propre. Le tabernacle ferme à clé. Le tableau représente saint Maurice. Une chaire à prêcher en noyer, sans porte, est placée au milieu de la nef, du côté gauche de l'autel. Le confessionnal est en bois de sapin, le bénitier fixe est en pierre. Un banc appartient au marquis d'Entremont, un autre à messire d'Ysuard (Dizuard).

2.1.2. La chapelle saint Jean-Baptiste, également dite chapelle du Rosaire



*Saint Jean-Baptiste, Philippe de Champagne (vers 1656),
Musée de Grenoble*

La chapelle saint Jean-Baptiste est mentionnée dans l'église en 1399 par l'évêque Aimon I^{er} de Chissé. Fondée par Johannes (Jean) Suanit, elle est mal meublée et manque de tout le nécessaire. Elle

⁵⁴ Remailler un mur décrépi : en boucher les trous non seulement avec du mortier, mais avec des pierres.

⁵⁵ Legs pieux par testament ou autre acte de dernière volonté.

⁵⁶ Une toise est égale à environ 1,80 m. Les dimensions de l'église seraient d'environ 10,80 m sur 5,40 m.

est détenue par Vincentius de Fontanis⁵⁷ (Vincent de Fontaine). Elle est visitée en 1551 par Laurent II Allemand. Elle l'est encore le 16 septembre 1667 par l'évêque Pierre Scarron. Elle est annexée à la cure. La confrérie du Rosaire y est établie, mais la permission n'a pas été retrouvée. Ses membres ont le mois pour fournir le nécessaire à l'évêque afin d'en régulariser l'établissement. En attendant la confrérie a défendu de pratiquer, le vicaire est prévenu. La chapelle est située à gauche en entrant, près du chœur. Son revenu consiste alors en un journal de terre appelé journal de saint Jean. En 1673, elle n'a plus aucun revenu et le diocèse de Grenoble n'en percevra pas davantage par la suite. Une procession du rosaire est organisée chaque 1^{er} dimanche du mois sans bénédiction, ce qui semble être particulier au décanat de Savoie. Le neveu du président de Bellegarde, noble Jean-François (Le) Blanc de La Rochette⁵⁸, fils de Philiberte Noyel de Bellegarde, ecclésiastique du diocèse de Maurienne, est nommé recteur en 1678 mais la démarche demeure sans suite. La chapelle reste sans titre de provision. Elle existe toujours en 1729. Le révérend Gaspard Basset⁵⁹ est inhumé à son entrée en avril 1739.

Les confréries du Rosaire, des groupements discrets, sont les plus nombreuses dans l'évêché : 108 ont été recensées. Les approbations sont rarement retrouvées. Les activités dévotionnelles sont collectives. La confrérie a pour objectif de diffuser la méditation du rosaire, un exercice de piété consacré à la Vierge Marie. Bien souvent, la confrérie se réunit dans une chapelle placée sous un autre vocable, comme ici, mais n'a pas d'emplacement-type.

2.1.3. La chapelle saint Roch

Déjà en 1399, l'évêque Aimon I^{er} de Chissé mentionne dans l'église une seconde chapelle, qu'il ne nomme, fondée par l'épouse de Jean de Ravoire⁶⁰, dit Brunicar. En 1551, l'évêque Laurent II Allemand rapporte l'existence de la chapelle saint Roch située du côté droit dans l'église, en vis-à-vis de la chapelle du Rosaire. Seules cinq chapelles du diocèse ont reçu ce vocable, révélateur du souhait de trouver de nouveaux protecteurs contre la peste.



Saint Roch,
Estampe, 1490-1500, Paris
(Source : gallica.bnf.fr/BnF)



Le culte de saint Roch

À la fin du Moyen Âge, le peuple est encore créateur de saints. Le culte de saint Roch, contemporain de la peste noire, en est l'exemple. Ce saint sans véritable historicité devient l'intercesseur le plus efficace face à l'épidémie. C'est seulement vers 1500 qu'une messe lui est dédiée. Thaumaturge⁶¹, il est représenté sous les traits d'un pèlerin accompagné de son chien et pointant du doigt le bubon dont il a miraculeusement guéri. Sa vénération s'étend progressivement à toute la chrétienté. En 1629, il lui est accordé un office et une messe propres aux églises qui lui sont dédiées. En 1694, année de visite pastorale aux Marches, le pape Innocent XII prescrit aux Franciscains de célébrer sa fête avec une certaine solennité. La hiérarchie ecclésiastique suit lentement et avec retard l'enthousiasme manifesté par les fidèles.

⁵⁷ Peut-être à rapprocher de la famille de *Pietri de Fonte de Croso* (Pierre de Fontaine seigneur de La Croix), châtelain des Marches de 1379 à 1398.

⁵⁸ Jean-François (Le) Blanc, né en 1665 à La Rochette, dit abbé docteur d'Avignon, est aumônier de l'abbaye de Betton dès 1707, chanoine de la Sainte-Chapelle en 1709, limogé en 1715 sur ordre de Victor-Amédée II. Il se retire à Miolans chez son frère Pierre Le Blanc, chevalier de saint Maurice, gouverneur du château de Miolans, qui décède en 1734. Lui-même serait décédé en 1742 à Saint-Pierre-d'Albigny.

⁵⁹ Le révérend Basset, de Chambéry, prêtre de la paroisse des Marches depuis 24 ans, est décédé le 3 avril 1739 d'une « hydropisie tympanise ».

⁶⁰ Il pourrait s'agir de Jean de La Ravoire dit Bruincard (ou Brunicardi) des Marches, damoiseau, témoin au testament de Blanchette de La Balme, le 2 mars 1391 à Saint-Jean-d'Arvey, cité par Foras.

⁶¹ Thaumaturge : faiseur de miracles.

En 1667, le recteur de la chapelle est l'abbé de Sixt, Pierre de Bellegarde⁶². Le revenu est de 25 livres et provient d'un journal de vigne en deux pièces à La Chenaz, près de l'église. Il ne se fait qu'un office, le jour de la saint Roch, le 16 août. Le recteur doit mettre une vitre à la fenêtre et rapporter le titre de fondation pour être dûment pourvu pour le service par l'évêque.

En 1673, le recteur de la chapelle est depuis un an Jean-François de Bellegarde. Le bénéfice, une vigne, est inchangé, tout comme la charge, la célébration d'un unique office annuel, le jour de la saint Roch. Au décès de son père, le seigneur de Bellegarde présente comme recteur son neveu, Jean-François (Le) Blanc de La Rochette, mais cette démarche reste sans suite puisque c'est finalement Joseph de Montmayeur de Macognin⁶³, chanoine de la cathédrale de Genève, qui obtient le bénéfice le 19 mars 1679. La chapelle ne dispose pas de pierre d'autel en 1684. L'évêque en fait alors la demande au recteur, qui s'est probablement exécuté, dans la mesure où cet aménagement essentiel n'est plus demandé par la suite. Au décès de Joseph de Montmayeur de Macognin lui succède son propre neveu, François de Vidomne de Villy⁶⁴, nommé en décembre 1693 et pourvu par acte du 9 mai 1694. En 1729, il ne se fait plus aucun service et le revenu, réduit à 24 livres, est assis sur deux journaux de vigne, désormais situés au Pré de la Côte et aux Grandes vignes.

2.2. La chapelle saint Michel l'archange, dite saint Michel en l'hospital

Le 5 octobre 1494, l'évêque Laurent I^{er} Allemand mentionne dans sa visite une chapelle, sous le titre de saint Michel l'archange, dite « unie à l'hôpital dudit lieu », et comme ce dernier à la présentation du seigneur des Marches, Claude Jacques de Miolans, comte de Montmayeur. D'après François Trépier, cette union chapelle-hôpital est mentionnée dans la visite de Laurent II en 1551 et dans le pouillé établi vers 1600 sous l'évêque François Fléhard. Il en est probablement ainsi jusqu'au début des années 1630.



*Saint Michel terrassant le dragon,
Peinture sur bois de Josse Lieferinxe, fin XV^e ou début XVI^e siècle,
musée du Petit Palais d'Avignon*

La chapelle est située à gauche en entrant dans la basse-cour du château. Amédée de Foras en attribue la fondation à Catherine de (La) Ravoire, épouse d'Aymon de La Balme.

Quant à l'hôpital, François Trépier et Félix Bernard le situent près du château des Marches. Selon Ghislain Garlatti, l'hôpital serait peut-être localisé au fond de la demeure des de La Ravoire, située à proximité du porche d'entrée du bourg, sur la droite. Il aurait été créé, tout comme la chapelle, à l'initiative de Catherine de (La) Ravoire. Le 21 août 1421, alors veuve, elle institue son petit-fils Jacques

⁶² Selon Besson, il est aussi doyen de Gex et décède en décembre 1670.

⁶³ Né à Saint-Alban le 25 janvier 1649, prêtre le 19 mai 1674, curé de Vallières, il décède en décembre 1693.

⁶⁴ De la branche des Vidomne de La Roche. Clerc tonsuré en avril 1694, curé de Chaumont et de Saint-Julien, chanoine puis archidiacre de la cathédrale de Genève, il est réputé avoir été un grand bienfaiteur des pauvres.

de Montmayeur pour héritier universel. Elle codicille⁶⁵ le 24 avril 1425. Selon Amédée de Foras, Jacques I^{er} de Montmayeur, mandataire de sa mère, Guigonne de La Balme, a reçu le 18 octobre 1444 l'investiture et prête hommage pour le château des Marches, et serait décédé début mars 1487.

L'hôpital est vraisemblablement de taille modeste. Il n'est pas documenté contrairement à ceux alentours. Nous ignorons si les soins sont destinés uniquement aux habitants et à la garnison, ou bien s'ils sont ouverts également aux passants. Par comparaison, l'hospice de Montmélian est équipé de 9 lits garnis. En pratique un lit peut être partagé à plusieurs, c'est pourquoi lorsqu'il est question des hôpitaux, Le Camus précise que les malades ou pauvres doivent être couchés chacun dans un lit et que les femmes doivent dormir dans des salles différentes. Encore au XVIII^e siècle, tout pèlerin ou passant pauvre reçoit l'aumône à son départ, un sol ou deux.



Le vocable de saint Michel aux Marches

Le culte de saint Michel s'est développé au IV^e siècle en orient, avec une dizaine de sanctuaires à Constantinople deux siècles plus tard. Ce saint, peseur d'âmes lors du jugement dernier, est fêté le 29 septembre. Il est invoqué par les agonisants pour obtenir une bonne mort⁶⁶, contre la mort subite en état de pêché et pour les âmes du purgatoire. Avant de se rendre en Terre sainte, les croisés vont prier au Monte sant'Angelo (Monte Gargano) dans les Pouilles. Nous ignorons si Gaspard II de Montmayeur et son fils Jacques I^{er}, âgé de 18 ans, futur seigneur des Marches, y ont fait halte au cours de leur pèlerinage en Terre Sainte. Les pèlerinages de ce dernier l'ont conduit, au cours de sa longue vie, en France, Espagne, Angleterre, Irlande et Allemagne.

Nous retrouvons ce vocable ailleurs en Savoie. Ici il prend sens dans ce territoire dévasté et remanié. Si l'on en croit les termes de l'acte de 1466, Jacques de Montmayeur a mesuré l'étendue de la catastrophe, des « paroisses englouties, des âmes qui y existaient, décédées et encore au purgatoire, faisant pénitence et recherchant la grâce⁶⁷ ».

À partir de 1530 la famille de Bellegarde entre en possession du château⁶⁸, et plusieurs générations de seigneurs des Marches et d'Entremont se succèdent jusqu'en 1830.

Pierre Noyel de Bellegarde, archidiacre de la Sainte-Chapelle, curé des Marches, tient en titre et bénéfices ecclésiastiques l'hôpital et la chapelle saint Michel des Marches, mais d'autres en prétendent. Il en résulte des procédures devant le sénat de Savoie dès 1597. Un conflit l'oppose, notamment, à son frère, Jean-François I^{er} Noyel de Bellegarde, à propos des terres et revenus de la chapelle saint Michel. L'exposé de ces procédures sera repris dans une étude plus approfondie de l'hôpital des Marches.

Lorsque que Jean-François II Noyel de Bellegarde, ancien capitaine de cavalerie, accède à la prêtrise, son fils Janus Noyel de Bellegarde est sénateur depuis 1661. Il prend possession du château des Marches en 1663, et devient naturellement patron de la chapelle. Son frère Janus de Bellegarde (dit le second né)⁶⁹ en est recteur, mais, étant laïc, ne la dessert pas lui-même. En 1672 le « second né » résigne en faveur de son père, tant pour cette chapelle, enclavée dans la grande cour du château, que pour celle de saint Roch. L'acte est enregistré au greffe, par procuration, le 3 août 1672. Son frère, le seigneur des Marches, présente leur père comme recteur des deux chapelles le 27 octobre 1672. L'acte de provision de bénéfices est acté par Étienne Le Camus le 14 novembre 1672.

⁶⁵ Le codicille est une disposition de dernière volonté qui a pour objet de faire une addition ou un changement à un testament.

⁶⁶ Une bonne mort consiste à mourir en paix avec son Créateur, avec ses proches, et muni de l'extrême onction.

⁶⁷ Acte de désunion de la chapelle de Myans signé le 6 avril 1466 (voir plus haut encadré concernant la rente de La Thuile).

⁶⁸ Acte de vente du château, de la juridiction et du mandement par Béatrice du Portugal à François Noël, seigneur de Bellegarde, en date du 19 juillet 1530. Acte de confirmation du duc du 4 août suivant.

⁶⁹ Il épouse le 5 octobre 1676 Catherine de Vidonne de Charmois, marquise de Marclaz, veuve. Elle se sépare de lui dès juillet 1677 et plaide 5 ans la dissolution du mariage devant le sénat et les juges d'église. Elle transige avec lui en 1682, il garde le marquisat de Marclaz.

L'année suivante, en 1673, la chapelle est en très mauvais état. Son revenu est de 250 livres. Une messe est due par semaine. Il n'y a ni lambris, ni plancher, ni ornement. Les murs sont prêts à tomber. Elle est adossée à une écurie à pourceaux. Le Camus n'ordonne rien dans la basse-cour du château car le seigneur de Bellegarde a promis de bâtir une autre chapelle à droite en entrant et de la tenir en bon état.

Jean-François II de Bellegarde teste le 6 septembre 1677. Un an plus tard, il est décédé lorsque le 15 septembre 1678, le président de Bellegarde, son fils, présente comme recteur Adrien de Bellegarde, un autre de ses frères, religieux profès⁷⁰ au couvent de saint Dominique de Chambéry. La chapelle ne lui est cependant pas conférée. Deux mois plus tard, le 7 novembre 1678, Janus de Bellegarde présente comme recteur son neveu, Jean-François (Le) Blanc de La Rochette, pourvu par l'évêque le 18 janvier 1679.



*Extrait de la gravure de Claude de Chastillon,
bourg fortifié des Marches (vers 1600),
le château et la chapelle saint Michel*

Le service à la chapelle n'est plus assuré en 1684 alors que la rente de 250 livres est inchangée. L'évêque rappelle au recteur ses obligations. La chapelle n'a pas été rebâtie, tout au plus quelques travaux ont été entrepris depuis la dernière visite puisqu'elle est dite en bon état. Cela reste précaire puisqu'en 1694 elle est retrouvée de nouveau en très mauvais état. La muraille penche du côté du portail du château, le seuil de la porte branle. Les travaux sont à réaliser avant la fête Notre-Dame, le 15 août.

Après le décès de sa 3^e épouse, qui teste en 1683, le président de Bellegarde épouse en 4^e noces Marie Sarde (de Montagny). Lui-même teste en 1695, et son testament est ouvert en décembre 1712. En 1697, la chapelle n'a ni calice, ni ornements, ni devant d'autel. Il est demandé d'y remédier sous trois mois, sous peine d'interdit. La chapelle a fait l'objet de travaux puisqu'en 1729 elle est déclarée bien entretenue. On peut la supposer en bon état dès septembre 1714 lors du mariage de Jeanne-Françoise d'Entremont, petite-fille de Janus de Bellegarde, avec François-Guillaume de Valpergue, comte de Chevron, célébré en ses murs par l'abbé de Chevron, chanoine de Moûtiers, en présence du curé Gaspard Basset. Les revenus de la chapelle ont légèrement baissé, à 200 livres et consistent en 8 journaux de vigne et 12 setiers de prés ou terres, à la charge de célébrer comme par le passé une messe par semaine.

2.3. La chapelle saint Joseph et Notre-Dame dite « au village de Chacusard »

La chapelle de Chacusard est en 1673 sous le double vocable de saint Joseph et de Notre-Dame. Elle est unie pour le service à la cure. Il est dû une messe par mois. Son revenu est tiré d'un pré valant 10 livres. L'évêque demande à ce qu'elle soit remise en état dans les six mois à la diligence du curé. En 1684, elle vaut 10 francs au curé et n'est plus que sous le vocable de saint Joseph. En 1687, elle est encore en bon état ; le curé, François Clerc, fait le service. Mais en 1694, elle est dépourvue des ornements nécessaires, elle ne ferme pas bien, il est demandé d'y remédier sous peine d'interdit.

⁷⁰ Profès : qui a confirmé sa vocation, une fois son noviciat accompli, en s'engageant dans un ordre religieux par des vœux.



*Chapelle saint Joseph,
hameau de Chacuzard, commune de
Myans*

En 1729, la chapelle n'a ni calice, ni ornement. Les habitants du hameau devront dans les dix-huit mois réparer la chapelle et la pourvoir des ornements nécessaires au culte, sous peine d'interdit. Son titre de fondation n'est pas retrouvé, mais elle a 12 messes fondées annuellement pour lesquelles le curé, Gaspard Basset, jouit d'un petit pré marais de presque nulle valeur. L'évêché n'en tire plus de revenus. L'archidiacre perçoit en totalité la dîme affermée de Chacusard, sur les 120 livres des dîmes affermées qu'il perçoit aux Marches. Sachant qu'il doit, aux termes de l'accord de 1684 précité, verser la portion congrue de 200 livres, il est fort probable qu'il dispose ici d'autres revenus.

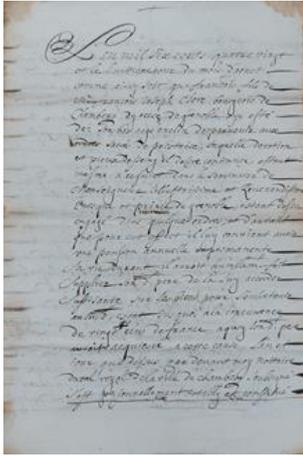
3. Le parcours ecclésiastique de François Clerc, curé de la paroisse des Marches

François Clerc est au séminaire de Grenoble le 8 août 1680 lorsque son père, François Joseph Clerc, bourgeois de Chambéry, s'engage devant maître Gabriel Petit, notaire ducal de Chambéry, à lui établir une rente annuelle et à vie de 24 écus de France⁷¹. La constitution de ce titre clérical est la condition *sine qua non* pour que son fils puisse pourvoir à ses besoins, étudier, mais aussi et surtout devenir prêtre et accéder à des bénéfices ecclésiastiques. À cet effet, son père lui fait donation entre vifs d'une pièce de vigne, située au vignoble de Rublin au-dessus de la ville d'Aix (Aix-les-Bains), d'une superficie de trois journaux. Quelques jours plus tard, le 11 août, un second acte est établi par devant maître Filliard, notaire de Grésy en Genevois (Grésy-sur-Aix) certifiant la valeur minimale du profit escompté. Cette précaution paraît d'autant plus nécessaire que le revenu se situe dans la fourchette basse des ressources exigées.

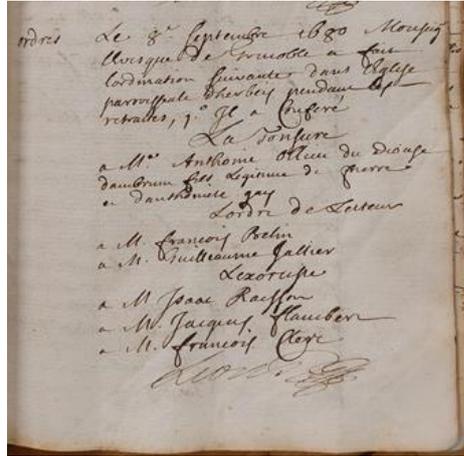
Au séminaire, François Clerc a pour condisciple Jacques Flambert, cité plus haut en encadré. Tous les deux savoyards sont proposés par le chapitre de la Sainte-Chapelle. Ils sont de cette première génération de prêtres modernes, formés dans l'esprit réformateur, et souhaités par l'évêque pour répondre aux besoins du diocèse de Grenoble. Leurs parcours s'entrecroisent. Le révérend Claude-Henri Paernat⁷², chanoine de la Sainte-Chapelle, vicaire de la paroisse Saint-Léger à Chambéry, atteste le 9 septembre 1680 qu'il a bien procédé, suivant l'ordonnance de l'évêque de Grenoble, aux trois proclamations d'honorable François Clerc, fils de maître François Joseph et d'honorable Jeanne Battaliard, qui désire être promu aux ordres sacrés. Le vicaire n'a connaissance d'aucune opposition ou empêchement. Il en fait de même pour Jacques Flambert, tonsuré, âgé d'environ 26 ans.

⁷¹ Soit 72 livres, ce qui est peu. Un écu vaut 3 livres.

⁷² Cet ecclésiastique est donné pour ancien curé de Saint-Pierre-d'Albigny en 1667 et 1673. En 1689, il est le chanoine trésorier de la Sainte-Chapelle. Il teste le 12 juillet 1689 et décède entre les deux synodes de 1690 et 1692.



Extrait du titre clérical de François Clerc
(Source : ADI, cote 4 G 388)

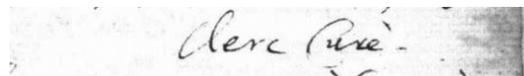


Extrait du registre de provisions, 1680
(Source : ADI, cote 4 G 319)

Après la tonsure, les deux clercs reçoivent les ordres mineurs⁷³. L'ordre d'exorciste leur est conféré le même jour, le 8 septembre 1680, tout comme celui d'acolyte quelques jours plus tard, le 14 septembre. Il en va de même pour le sous-diaconat⁷⁴, le 21 septembre : Jacques Flambert sous le titre de la paroisse de Saint-Jean-de-Couz, et François Clerc sous le titre de l'Observance.

La formation de François Clerc n'est pas achevée lorsqu'il est nommé à la cure de Francin le 23 mai 1683, suite à la démission de maître Genin. Lui-même démissionne de la cure de Francin un an plus tard pour la cure des Marches. Il en est pourvu par l'évêque le 21 juillet 1684 comme vicaire perpétuel. Suivant la règle il a été examiné moins de six mois auparavant. Jugé capable et idoine, il a fait profession de foi et a prêté serment. Conformément à l'accord passé, une portion congrue de 200 livres tournois lui sera servie annuellement par la Sainte-Chapelle, sans quoi l'acte sera nul. Trois ans plus tard, en mai 1687, l'évêque note que celle-ci lui est bien payée au montant convenu. Jacques Flambert quitte quant à lui Saint-Jean-de-Couz pour lui succéder une année à Francin, et devient en juin 1685 prieur de l'église prieurale de Fréterive jusqu'à son décès en 1714, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 57 ans.

Ensemble, ils sont présents dans l'église épiscopale de Grenoble pour le synode de mai 1685 au cours duquel ils ont l'occasion de s'entretenir individuellement avec l'évêque. Au cours de cette assemblée celui-ci prescrit trente-trois ordonnances générales et quelques-unes plus particulières à destination de quelques paroisses. L'une d'elles est destinée au curé des Marches. C'est celle dont nous avons fait état plus haut, par laquelle Le Camus demande à François Clerc d'intervenir auprès des religieux de Myans.



Extrait d'un registre paroissial de la paroisse des Marches
(Source : ADS, cote 4 E 859)

François Clerc s'absente en 1690 et au début de l'année suivante. Le curé Gainchet, député par l'official, signe encore au nom de son confrère jusqu'à la mi-avril 1691. Son décès est très certainement intervenu avant la fin du mois, a priori hors de la paroisse des Marches où il est arrivé sept ans plus tôt. Nous ignorons si ses absences répétées sont en rapport avec sa santé. Le sieur Gainchet, prêtre vicaire des Marches, curé de Francin, assure l'intérim jusqu'à l'arrivée du successeur, Anthelme Velet, nommé le 7 juillet de la même année.

⁷³ Les ordres mineurs sont au nombre de quatre et désignent les fonctions de portier, lecteur, exorciste et acolyte.

⁷⁴ Premier des ordres majeurs, le sous-diaconat est suivi du diaconat, puis de la prêtrise ou sacerdoce.

Conclusion

La rédaction de cet article (parties 1et 2) répond à notre souhait de garder une trace de l'histoire religieuse à une période charnière, des deux côtés de la frontière delphino-savoiarde, point de tension entre la Savoie et le Dauphiné. Celle de deux paroisses, à proximité l'une de l'autre et visitées régulièrement par un même évêque qui nous laisse une documentation abondante.

En cette toute fin du XVII^e siècle, la Savoie construit son identité en « deça et delà des Alpes ». Le pouvoir princier savoyard s'est renforcé sur les structures ecclésiastiques sous Victor-Amédée II, premier roi de Sicile, puis de Sardaigne. La Réforme catholique avec le concile de Trente ont permis aux évêques tant en Savoie qu'en Dauphiné de s'affirmer, bien que les fruits en seront plus visibles au XVIII^e siècle. L'évêque de Grenoble s'est doté d'une administration performante, rationalisée. Le nouveau séminaire, ainsi que les formations et conférences ont conduit à un clergé profondément renouvelé et plus instruit.

Nous retenons toute la difficulté que peut rencontrer un diocèse de frontières où les évêques doivent non seulement prendre en compte la structure politique de deux états, des religieux qui ont d'autres logiques et d'autres réseaux d'influence, mais aussi parfois sont concurrents entre eux. Sous nos yeux sont à l'œuvre des stratégies de pouvoirs, qu'il s'agisse du clergé, de la noblesse ou des communautés paroissiales, avec pour chacun l'indispensable nécessité de faire valoir leurs droits de manière récurrente.

Aux Marches, l'évêque a dû savoir composer avec la résistance des archidiacons de la Sainte-Chapelle qui ne reconnaissent pas la structure diocésaine prioritaire, mais la voient plutôt comme un corps étranger. Une rivalité vis-à-vis de l'évêché pour se positionner en leader, que l'on voit ici exacerbée, s'exerce également ailleurs. Quant aux Marcherous, nous voyons comme il leur a été difficile de maintenir en état leur église et leurs chapelles en zone de conflit et de passage des armées.

À Barraux, l'évêque a été confronté à l'appropriation d'un territoire par un ecclésiastique aux mœurs dissolues, une emprise qui va crescendo, dont 21 années de plaintes. Des membres représentatifs de la communauté, de conditions sociales différentes, se sont exprimés. Quels ont été les leviers essentiels pour régler cette affaire ? Ces voix de femmes courageuses auraient-elles suffi à elles seules ? C'est peu probable, mais c'est bien le soulèvement d'une communauté excédée qui conduit au départ du sacristain malgré des appuis puissants.

La personnalité de Monseigneur Le Camus se déploie, à la fois simple dans ses objectifs diocésains, et ambiguë dans ses relations. C'est un ecclésiastique partagé entre une quête spirituelle personnelle marquée par un rigorisme moral (proche des jansénistes et ami des chartreux), et sa fidélité au roi et à la papauté aux positions divergentes. Un homme suscitant parfois controverse, qui a su s'entourer d'hommes éclairés. Sa « maison » est réglée comme un monastère, avec pour le quotidien un effectif réduit, souci de modestie conforme à l'image des prélats réformateurs, dont ses confrères savoyards. Il s'est voulu à l'écoute de tous, un homme de dialogue, désintéressé et voulant connaître par lui-même en toute première intention.

Compte tenu de la richesse des manuscrits, de nombreux sujets de l'histoire ecclésiastique aux Marches restent à traiter ou à développer. Nous pensons en particulier au mobilier et aux ornements, mais aussi aux visites pastorales des évêques de la maison de Chissé aux XIV^e et XV^e siècles, en particulier à la mission confiée à Jacob Saver, curé des Marches, par l'évêque Aimon I^{er} de Chissé en 1399 et à l'hôpital des Marches.

Maya Josserond

Je tiens à remercier très chaleureusement M. Eric Syssau, archiviste chargé des fonds anciens et de la période révolutionnaire aux Archives départementales de l'Isère (A.D.I.) pour son enseignement, son soutien et sa disponibilité. Les ateliers, tant d'initiation que d'approfondissement, dispensés aux A.D.I. sont des outils formidables pour lire, comprendre, poursuivre des investigations historiques et aborder ainsi des manuscrits de l'Ancien Régime.

Un grand merci également à tout le personnel des A.D.I. pour leurs compétences et leur accueil.

Sources manuscrites

Archives départementales de l'Isère (ADI)

- B 3274 [consulté sous forme de fichiers numérisés] Carte de Thomassin (1436) et autre carte (fin XVII^e siècle)
- 2 C 109 Limites entre Dauphiné et Savoie. « Règlement général concernant le plantemens des bornes ... entre la France et la Savoye, vis-à-vis le mandement de Belle-Combe, du 27 avril 1672 »
- 4 G 87 Copies du testament du cardinal Le Camus
- 4 G 98 Etat des paroisses et des différents archiprêtres (plus particulièrement l'état de l'archiprêtré de Croüet de 1727)
- 4 G 254 [consulté sous forme de microfilm, 2 Mi 267] Procès-verbaux des visites de Monseigneur Aimon I^{er} de Chissé (1399-1403), paroisse des Marches
- 4 G 270 [consulté sous forme de microfilm, 2 Mi 283] Procès-verbaux des visites de Joseph de La Poype Saint-Jullin, vicaire-général de Pierre Scarron (1665-1667), paroisse des Marches
- 4 G 271-282 [consulté sous forme de microfilms, 2 Mi 283-296] Procès-verbaux des visites de Monseigneur Étienne Le Camus (1673-1704), paroisse des Marches
- 4 G 284 [consulté sous forme de microfilm, 2 Mi 907] Procès-verbaux de la première visite de Monseigneur Jean de Caulet (1729), paroisse des Marches
- 4 G 317-320, 322 Provisions de bénéfices. Registre « Liber actorum diocesis Gratianopolitanae »
- 4 G 363 Synode de 1685 (ce registre comprend également les comptes rendus des synodes de 1687, 1690, 1692, 1693, 1693, 1698, 1699, 1701, 1702, 1704)
- 4 G 388 Titres cléricaux (1642-1725)
- 4 G 389 Pouillé du diocèse de Grenoble dressé en 1497 par l'official François Du Puy (le registre contient aussi les statuts synodaux de 1494 et 1495, et un traité sur les visites pastorales)
- 5 G 57 Pouillé de 1497 : « Polletus seu designatio beneficiorum ecclesiasticorum ... etc. », exemplaire remis au Chapitre de la cathédrale de Grenoble par Mme de La Ramillière
- 5 H 108 Vente par le général des chartreux au profit du cardinal Le Camus du grand corps de logis de Favras (11 juin 1688) et rétrocession des mêmes bâtiments par le cardinal aux chartreux (10 décembre 1693)
- INV 38/192 Inventaire des titres du décanat de Savoie (1781) (plus particulièrement chap. 42 n^{os} 5-7, 9-10, 13-20)
- INV 38/194 Répertoire général des livres de provisions et insinuations de toutes sortes de bénéfices du diocèse de Grenoble, fait par ordre du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble. s.d., f^o 511 et suivants

Archives départementales de Savoie (ADS)

- 2 B 13165 [Consultation de la notice en ligne] « Procédures criminelles et civiles, appels et directes, judicature mage de Savoie », <https://patrimoines.savoie>, consultée le 14/09/2023
- 4 E 444 [Consulté en ligne sous forme de fichiers numérisés] Registres paroissiaux de Saint-Pierre-d'Albigny <https://patrimoines.savoie>, consultés le 14/09/2023
- 4 E 859 [Consulté en ligne sous forme de fichiers numérisés] Registres paroissiaux de Les Marches (Porte-de-Savoie) <https://patrimoines.savoie>, consultés le 14/09/2023
- SA 19 34 [Consulté en ligne sous forme de fichiers numérisés] Testament de Catherine de La Ravoire, dame de Silans et des Marches, veuve d'Aymon de La Balme, seigneur d'Apremont (1421, 21 août) et codicille (1425, 24 avril) <https://francearchives.gouv.fr>, consulté le 14/09/2023
- SA 9107 [Consulté en ligne sous forme de fichiers numérisés] Un compte de Claude Ruffi, bourgeois de Montmélian, châtelain et receveur, des obventions et autres tributs du château et lieu des Marches pour Claude Jacques de Miolans comte de Montmayeur (25 décembre 1493-25 décembre 1494) <https://patrimoines.savoie>, consulté le 14/09/2023

SA 9111 [Consulté en ligne sous forme de fichiers numérisés] Un compte de Pierre de La Fontaine du Creux (1379 et 1380) <https://patrimoines.savoie>, consulté le 14/09/2023

Bibliographie

- ANGLEY (Ambroise), *Histoire du diocèse de Maurienne*, Saint-Jean-de-Maurienne, Impr. de Jean-Baptiste Héritier, 1846, p. 358-359
- ARMOGATHE (Jean-Robert), VAUCHEZ (André) (dir.), *Dictionnaire des saints et grands témoins du christianisme*, Paris, éd. du C.N.R.S., 2019, p. 1042-1045
- BERNARD (Félix), *Histoire de Montmélian : chef-lieu du comté et baillage de Savoie, des origines à 1706*, Chambéry, Impr. réunies, 1656, p. 275
- BERNARD (Félix), *Le vieux Montmélian*, Impr. réunies, Chambéry, 1952, p. 22-24
- BESSON (Joseph-Antoine), *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie*, Nancy, S. Hénault, 1759, p. 151, 301, 307, 309-314, 324
- BOUCARD (Daniel), *Dictionnaire illustré et anthologie des Métiers du Moyen Âge à 1914*, Paris, éd. Jean-Cyrille Godefroy, 2008
- BRONDY (Réjane), *Chambéry. Histoire d'une capitale vers 1350-1560*, Lyon, Presses universitaires de Lyon / éd. du C.N.R.S., 1987
- BOUTRAIS (Cyprien-Marie), *La Grande Chartreuse par un chartreux*, 8^e édition, Arthaud, Paris, 1950, p. 71-73, 96
- BRUNIER (Cédric), *Miolans château fort et prison d'état. Petite histoire de la « Bastille savoyarde »*, Montmélian, éd. La Fontaine de Siloé, 2016
- CARTIER (Antoine.), *La Vierge noire de Myans (Savoie)*, Myans, Imp. réunies, 1942
- CHAPPERON (Timoléon), *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, Marseille, éd. Laffitte reprints, 1974 (éd. originale : Paris, Dumoulin, 1863), p. 148
- CHETAIL (Joannès), « François Bertrand de La Pérouse, doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie et ses démêlés avec l'archidiacre Guillaume d'Oncieu », *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chambéry*, t.7, 1975, p. 30-40
- CHEVALIER (Ulysse), *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XVI^e-XV^e siècles), publiées d'après les registres originaux*, Documents historiques inédits sur le Dauphiné, 4^e livraison, Montbéliard, Impr. Ch.-M. Hoffmann, 1874
- DOMPNIER (Bernard), « Les confréries du diocèse de Grenoble d'après les visites pastorales (1665-1757). Panorama général », *Documents d'Ethnologie Régionale*, n°10, 1988, s.l.n.d., p. 40-54
- FAURE (Claude), *Lettres inédites du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*, Documents inédits relatifs au Dauphiné, 2^e série, t. II, Grenoble, Académie delphinale / Paris, Auguste Picard, 1933, p. 35, 77-82
- FERRETI (Giuliano) (dir.), *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1614-1861)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 410
- FODERE (Jacques), *Narration historique, et topographique des convents de l'ordre S. François, et monasteres S. Claire (...)*, Lyon, Pierre Rigaud, 1619, p. 790-814
- FONTAINE (Laurence). *Keith P. Luria, Territories of Grace. Cultural Change in the Seventeenth-Century Diocese of Grenoble*, Aubervilliers, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 48^e année, n°1, 1993, p. 162-164 (compte rendu)
- FORAS (E. Amédée de), *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, éd. Joseph Allier, 1893
- GARLATTI (Ghislain), *Histoire des Marches. À l'ombre du Granier, chronique d'un village de Savoie*, Montmélian, éd. La Fontaine de Siloé, 2007, p. 149
- GARLATTI (Ghislain), *Les trésors du Bourg médiéval des Marches*, Les Marches, éd. Mémoire et Patrimoine de Les Marches, 2015, p. 15, 52-53, 56
- GROS (Adolphe), *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Chambéry, Imp. réunies, 1982

- JOSSEROND (Maya), « À la découverte des visites pastorales de Mgr Étienne Le Camus de part et d'autre de la frontière delphino-savoiarde. Paroisses de Barraux et des Marches (1/2) », *Bulletin de l'association Mémoire et Patrimoine de Les Marches*, n°29, 2022, p. 3-31
- LACHIVER (Marcel), *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997
- LE CAMUS (Étienne), *Ordonnances synodales du diocèse de Grenoble*, 2^d éd., Grenoble, A. Giroud, 1691, p. 25-26
- LE BLANC DE CERNEX (Pierre), « L'abbaye du Betton aux 17^e et 18^e. Vie religieuse et sociale », In *Vie religieuse en Savoie : mentalités, associations*, actes du XXXI^e Congrès des sociétés savantes de Savoie, Annecy, 13-14 septembre 1986, Annecy, Académie Salésienne, 1988, p. 294
- LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la langue Française*, Paris, Hachette, 1874
- MARION (Jules), *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble : dits cartulaires de Saint-Hugues*, Paris, imprimerie impériale, 1869, p. 375
- MEYER (Frédéric), « Les élites diocésaines en Savoie à la fin du XVII^e siècle », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 32-33, 2009, [<http://journals.openedition.org/rives/2963>, consulté le 14/07/2023]
- PAILLARD (Philippe), BROCARD (Michèle), LAGIER-BRUNO (Lucien), PALLUEL-GUILLARD (André), *Histoire des communes savoyardes. Chambéry et ses environs. Le petit Bugey*, Roanne, éd. Horvath, 1982, p. 201
- PARAVY (Pierrette), *De la chrétienté romaine à la réforme en Dauphiné. Évêques, fidèles et déviants (vers 1340-vers 1350)*, Rome, École française de Rome, 1993, p. 60, 145, 588, 671
- PARAVY (Pierrette), *Le traité de la visite pastorale de François Du Puy, official du diocèse de Grenoble (fin XV^e siècle). Lecture et influence de la Somme Théologique de saint Antonin de Florence*, Grenoble, Université des Sciences Sociales de Grenoble, 1 fasc. multigr., ADI cote 2 J 897
- PEPY (Émilie-Anne), *Le territoire de la Grande Chartreuse, XVI^e-XVIII^e siècle. Montagne sacrée, montagne profane* », La Pierre et l'Écrit, Grenoble, PUG, 2011, p. 106
- PERRET (André), OURSEL (Raymond), MARIOTTE (Jean-Yves), ROUBERT (Jacqueline), CHAMSON (André), *Inventaire : Tome 1 : Archives de cour SA 1 à SA 259 de l'ancien duché de Savoie*, Annecy, Gardet, 1966 (en particulier cote SA 209)
- PERRILLAT (Laurent), TOWNLEY (Corinne), *Dictionnaire des magistrats du sénat et de la chambre des comptes de Savoie (1559-1848)*, Chambéry, Union des sociétés savantes de Savoie, 2018, p. 130-131, 380-382, 385-386
- TRÉPIER (François), « Recherches historiques sur le décanat de Saint-André (de Savoie) et sur la ville de ce nom ensevelie, au XIII^e siècle, sous les éboulis du Mont-Granier », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 3^e série, t. VI, 1878, p. 270, 313, 657-661, 750
- VARENNES (Bruno), « Regarder le diocèse de Grenoble par le regard d'un autre. Étienne Le Camus (1671-1707) et l'œuvre de Laurent I^{er} Allemand (1484-1518) », dans *Moyen Âge sans frontières : conversation sur le médiévalisme*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021 [en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.efr.27755>, consulté le 17/07/2023]

Sitographie

- Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. <https://cnrtl.fr>, consulté le 26/08/2023
- Version informatisée du *Dictionnaire de la langue française* de É. Littré, www.littre.org, consultée le 26/08/2023
- Article sur Hercule Berzet. Wikipedia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Hercule_Berzet, consulté le 26/08/2023
- Notice du portrait de François de Bertrand de La Pérouse. Site Camberi@ de la médiathèque de Chambéry. <https://bibliotheque-numerique.chambery.fr/idurl/1/28041>, consulté le 26/08/2023

VIE ASSOCIATIVE 2023

Une année 2023 qui commence par l'assemblée générale de l'association le 3 février, avec un changement de présidence et de bureau.

Samedi 13 mai : visite du musée des Arts et Traditions du Val d'Arly à Ugine. Musée du patrimoine rural, situé dans la maison forte du Crest-Cherel. Il montre la vie locale quotidienne, rurale et montagnarde des habitants d'Ugine et du Val d'Arly de la fin du XIXe au début du XXe siècle. Belles collections, guide du patrimoine sympathique. La visite s'est poursuivie par un repas au *Castello d'Enzo*.

En fin d'après midi pour ceux qui le souhaitent direction Chambéry visite du nouveau Musée savoisien, et en soirée une visite insolite et théâtralisée dans les sous-sols des Archives départementales de Chambéry.

Lundi 15 mai : goûter au CLSH. le Jumelage en Marches a offert un goûter aux enfants de l'accueil de loisirs, en remerciement de leurs belles décorations pour la soirée Fish'n Chips. Cinq personnes de Mémoire et Patrimoine (dont 4 également du JEM) ont collaboré à la réussite de cette animation.

Particulièrement Jeannine Dupoux-Peysson qui a conté pendant 1 heure devant des enfants particulièrement attentifs.

Le partenariat entre ces deux associations continue...

Samedi 17 juin : visite spéciale de l'exposition des grandes œuvres de Livio Benedetti, pour les adhérents de Mémoire et Patrimoine, sous la bienveillance et les explications de Robert le frère de Livio, « gardien du temple » à Apremont. Un endroit enchanteur et enchanté, car Livio Benedetti laisse une œuvre importante et des centaines de poèmes en prose.

Perpétuer la mémoire de l'artiste, telle est la mission que se donne l'association *Les Amis de Livio Benedetti* pour le bonheur et l'émotion du visiteur. Merci à Robert.



Musée d'art et traditions populaires du Val d'Arly



Jeannine Dupoux-Peysson, et les enfants attentifs



Robert expliquant une œuvre de Livio Benedetti



Les visiteurs devant le Moulin de la Tourne

Samedi 1^{er} Juillet : niché entre le lac de Saint-André et le Mont-Granier au hameau de Saint-André, le Moulin de la Tourne est une reconstitution d'un moulin à papier.

Nous avons été accueillis par M. Gaillard. Origines, histoire du papier, explication des différentes étapes de production traditionnelle, exposition d'anciennes presses d'imprimerie, tout y était pour nous raconter environ 500 ans d'Histoire du papier, mais aussi et surtout, la sauvegarde d'un savoir-faire.



Les « croqueurs » concentrés sur le paysage

Samedi 8 juillet : troisième édition du Croc'patrimoine.

Une expérience créative en plein air. Direction les bornes du Lac Noir, le casse-croûte dans le sac à dos. Au fil des kilomètres les participants esquissent un panorama que l'on ne cesse d'admirer. L'arbre à palabres, des crayons, aquarelles et voilà le patrimoine croqué, couché sur le papier à jamais.

Samedi 2 septembre

Participation au forum des associations.



Les sourires des bénévoles

Les 16 et 17 septembre : Journées européennes du Patrimoine, visite du bourg, visite des bornes, ouverture de la ferme de Champlong. Battage du blé à l'ancienne et une exposition sur les boulangers de Les Marches du XIX^e siècle au XXI^e siècle.

Les Journées du patrimoine en photos



Exposition sur les boulangers, bien fournie



Battage du blé à l'ancienne



Convivialité lors d'un repas partagé

Des visiteurs du bourg et des bornes
sous la conduite du guide du patrimoine



**Samedi 30 septembre et
dimanche 1^{er} octobre**
Participation au salon du livre « Livre en Marche »



Encore les sourires des bénévoles !

Édition du 30e numéro
du bulletin de l'association

**Mémoire et Patrimoine
de Les Marches**

Bulletin n° 30, novembre 2023



CONFÉRENCE

Quand les Marcherus mouraient pour la liberté
Italie
Crimée
et guerre de 1870

PRÉSENTÉE PAR GHISLAIN GARLATTI

10 NOVEMBRE 
2023

SALLE SAINT-MAURICE 
LES MARCHES

19 H 



ÉDITION LITTÉRAIRE

Contacts

memoire.patrimoine@gmail.com

facebook.com/Memoire73/

<https://associationmpm73.blogspot.com/>